

CNL

CENTRE
NATIONAL
DU LIVRE

Rapport d'activité 2016

AUTEURS

MAISONS D'ÉDITION

LIBRAIRIES

**MANIFESTATIONS
LITTÉRAIRES**

BIBLIOTHÈQUES

TRADUCTEURS

NUMÉRIQUE

REVUES

RAPPORT D'ACTIVITE



L'EDITO DE VINCENT MONADÉ, PRESIDENT DU CNL	page 3
CHIFFRES CLES	page 5
LES MISSIONS DU CENTRE NATIONAL DU LIVRE	page 7
L'ACTIVITE DU CENTRE NATIONAL DU LIVRE	page 9
Panorama général des aides en volume et en valeur	page 9
Panorama des aides par domaine d'intervention	page 10
Panorama des aides par type de bénéficiaire	page 11
Panorama des aides par domaine éditorial	page 37
L'action internationale	page 40
La politique territoriale	page 41
Les études	page 42
Les grandes opérations	page 44
LES MOYENS ET L'ORGANISATION DU CENTRE NATIONAL DU LIVRE	page 47
Les moyens	page 47
L'organisation	page 51
ANNEXES	page 53
Répartition détaillée des aides attribuées, de 2014 à 2016	page 53
Répartition géographique des aides 2016	page 54

Parce que nous croyons à la culture, parce que nous croyons au livre

Pour le Centre national du livre, les années qui viennent de s'écouler n'auront pas été un long fleuve tranquille. Depuis le plan de sauvegarde de la librairie, que j'ai mis en œuvre à mon arrivée, l'établissement a avancé, réformé, négocié, transformé.

Ainsi, l'ensemble des aides s'est ouvert aux éditeurs numériques et, dans de nombreuses régions, j'ai signé des conventions destinées à accompagner les libraires, notamment les plus fragiles. A l'issue d'une concertation d'ampleur, l'établissement a également réformé ses dispositifs d'aides, abandonnant ceux qui ne faisaient plus sens, en améliorant d'autres pour qu'ils soient mieux adaptés aux besoins des professionnels ou en créant de nouveaux pour accompagner l'évolution des métiers et du marché.

Soucieux de la baisse du lectorat, qui demeure la plus grave menace pour l'écosystème du livre, nous avons créé *Partir en livre*, cet objet littéraire non identifié, posé au milieu des grandes vacances et qui réinstalle depuis deux ans, avec succès, la place du livre parmi les loisirs préférés des Français.

J'ai proposé au conseil d'administration du CNL que les auteurs soient rémunérés pour leurs débats dans les manifestations littéraires que nous aidons. Cette mesure est en place et, en 2016, les manifestations soutenues ont ainsi reversé 2 millions d'euros de droits d'auteur aux écrivains. Ce n'est pas rien.

En 2017, le CNL augmentera ses financements pour les auteurs. Je l'ai voulu car nous ne pouvons plus accepter, sans rien faire, leur paupérisation constatée.

A l'avenir, de nombreux chantiers restent à ouvrir. La question du financement du CNL est, plus que jamais, posée. Si rien n'est fait pour lui permettre d'enrayer la chute de ses rentrées fiscales, c'est son existence même qui est menacée.

Pourtant, un CNL fort et financé, jouant son rôle d'appui et de soutien, est plus que jamais nécessaire, car le livre sera placé, dans les années à venir, devant des enjeux majeurs : rester vigilant face aux exceptions au droit d'auteur, répondre aux questions posées dans le nouvel environnement créé par la Loi numérique, défendre la Loi Lang, faire exister le livre - première industrie culturelle - au sein des débats démocratiques dont il est trop souvent absent...

2017 s'annonce donc une année de passion et de combats, une année d'action.

La culture est un remède à la barbarie. Si elle échoue, ce n'est pas parce qu'elle ne fonctionne pas, c'est parce que trop de gens encore en restent exclus, à la porte. Le CNL est là pour ouvrir la porte, donner à chacun la chance de devenir un lecteur et un citoyen à part entière. Avec le conseil d'administration, j'ai engagé le CNL pour faire de notre pays une nation de lecteurs.

- ✓ 22 dispositifs d'aide développés par métier
au bénéfice des auteurs, des traducteurs, des éditeurs, des librairies, des bibliothèques,
des organisateurs de manifestations littéraires ou d'opérateurs de la diffusion.
A cela s'ajoutent des soutiens spécifiques, en faveur de l'action territoriale (conventions)
et de la Bibliothèque nationale de France.

- ✓ près de 300 experts répartis en 24 commissions ou comités

- ✓ 3 386 demandes d'aide hors demandes de labellisations et d'agrément
154 demandes de labels et agréments : 129 librairies indépendantes de référence (LiR)
et librairies de référence (LR), 25 librairies francophones de référence (LFR).

- ✓ 2 232 aides allouées dont
 - 275 aides aux projets d'auteurs et traducteurs
 - 1 031 aides aux projets d'éditeurs
 - 206 aides aux projets de revues
 - 360 aides aux projets de librairies
 - 153 aides aux projets de bibliothèques
 - 185 aides aux projets de manifestations littéraires
 - 117 labels et agréments attribués : 92 librairies indépendantes de référence (LiR),
6 librairies de référence (LR), 19 librairies francophones de référence (LFR).

- ✓ 500 000 personnes mobilisées sur plus de 3 000 événements gratuits, partout en France,
dans le cadre de Partir en livre, la grande fête du livre pour la jeunesse.

- ✓ 26,55 M€ attribués au titre des aides

- ✓ 29,86 M€ issus des deux taxes affectées, contre 33,2 M€ en 2012

Établissement public à caractère administratif, placé sous tutelle du Ministère de la culture et de la communication, le Centre national du livre (CNL) est l'héritier de la Caisse nationale des lettres, créée en 1946 (loi du 11 octobre). Régi par le décret du 19 mars 1993 modifié, le CNL a pour missions de favoriser la création, l'édition, la diffusion et la promotion des œuvres littéraires ou scientifiques de qualité, à travers des actions de soutien aux différents professionnels de la chaîne du livre, qu'il s'agisse d'auteurs, de traducteurs, d'éditeurs, de libraires, de bibliothécaires ou d'organisateur de manifestations littéraires.

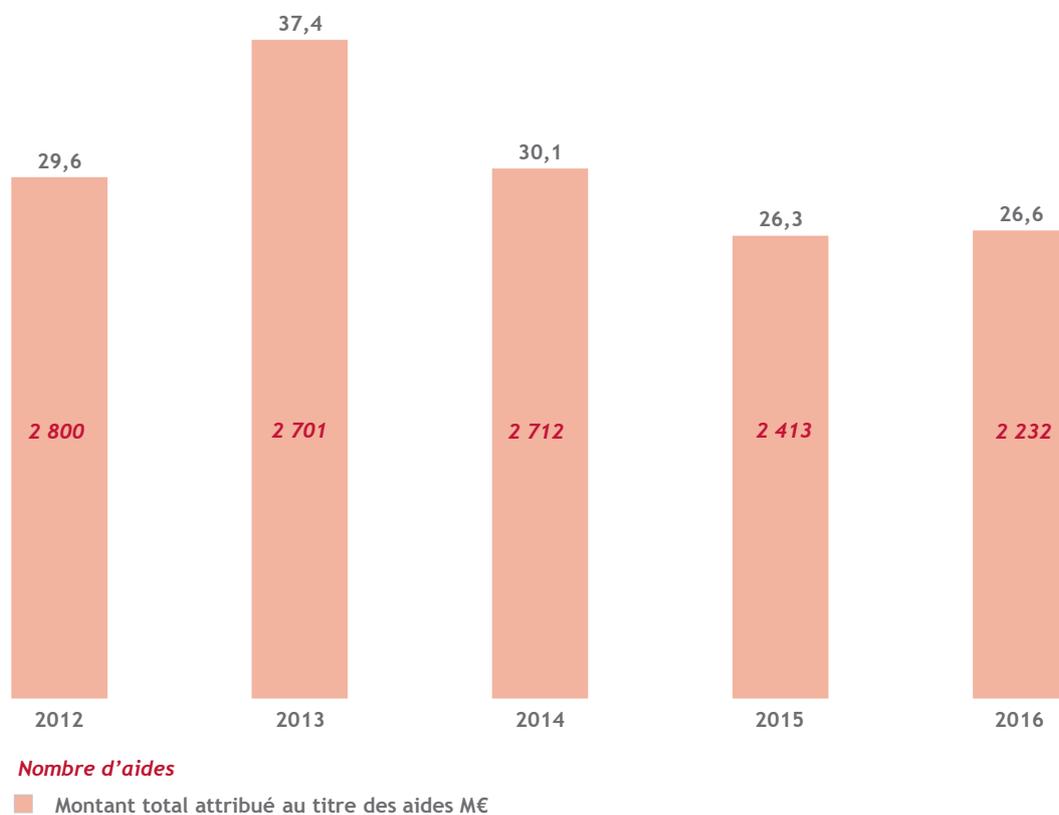
Ces actions de soutien répondent à un double objectif, à la fois culturel et économique. Culturel, par un soutien à la création littéraire et à la diffusion des œuvres auprès du public ; économique, par un soutien à la prise de risque intrinsèque aux choix des partenaires de la chaîne du livre, notamment les éditeurs et les libraires, en matière de création et de diffusion culturelle la plus large. Par ailleurs, le CNL est aussi un lieu d'échanges entre professionnels du livre, ce qui lui confère une place particulière au cœur du secteur.

De 1946 à 2016, 70 ans de missions au service du livre et de la lecture

Le CNL a pour missions :

- d'offrir à tous les professionnels et amateurs du livre imprimé et numérique un centre permanent de rencontres et de dialogues ;
- d'encourager tous les modes d'expression littéraire et de concourir à la diffusion, sous toutes ses formes, des œuvres littéraires ;
- de contribuer au développement économique du livre ainsi qu'au maintien et à la qualité des réseaux de diffusion du livre et de la lecture ;
- de participer à la défense et à l'illustration de la langue et de la culture françaises ;
- de favoriser la traduction d'œuvres étrangères en français et d'œuvres françaises en langue étrangère ;
- d'intensifier les échanges littéraires en France et à l'étranger et de concourir à toutes actions pour la promotion de la lecture et du livre susceptibles de contribuer à la diffusion et au rayonnement du livre français ;
- de favoriser les commandes par les bibliothèques, les établissements culturels et les librairies, en France et à l'étranger, des ouvrages de langue française dont la diffusion présente un intérêt culturel, scientifique, technique ou touchant à la francophonie.

PANORAMA GENERAL DES AIDES EN VOLUME ET EN VALEUR



Comparativement à 2015, les aides allouées par le CNL en 2016 sont en retrait de 7,5 % en volume (passant de 2 413 aides à 2 232), mais progressent d'1,1 % en valeur (passant de 26,3 M€ à 26,6 M€).

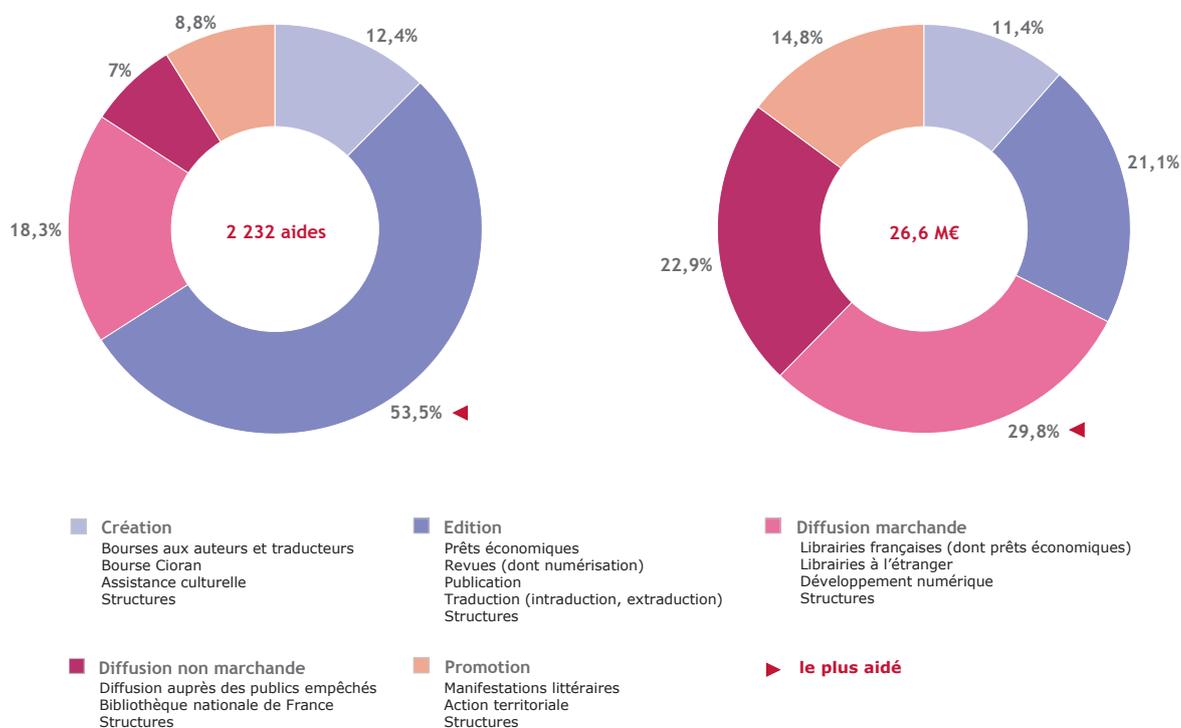
Cette tendance témoigne d'une volonté de l'établissement de renforcer sa sélectivité et d'opérer des choix, tant pour répondre aux contraintes budgétaires qui s'imposent à lui, que pour aider de manière véritablement significative les projets de qualité.

¹ Pour mémoire, l'exercice 2016 est celui de l'application pleine et entière du décret n° 2012-1246, du 7 novembre 2012, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP). La réforme introduite par ce décret vise à renforcer la gouvernance des finances publiques ; mettre en place des cadres budgétaires homogènes et cohérents pour l'ensemble des administrations publiques ; garantir la soutenabilité des budgets des organismes publics ; permettre aux instances dirigeantes, organes délibérants, autorités de contrôle et tutelles de disposer d'outils plus performants de pilotage et de suivi. Comme d'autres établissements publics, le Centre national du livre a bien entendu mis en œuvre et appliqué cette réforme, à compter du 1^{er} janvier 2016. L'activité de l'établissement a donc été analysée au regard de la nouvelle nomenclature GBCP, selon des périmètres sensiblement différents de ceux des exercices précédents, rendant inopérants les comparatifs pluriannuels détaillés. Seuls quelques comparatifs de grandes masses sont donc produits dans le présent document.

PANORAMA DES AIDES PAR DOMAINE D'INTERVENTION

Les missions du CNL s'exercent au sein de quatre grands domaines d'intervention :

- la création, incarnée par les auteurs et les traducteurs sans lesquels il ne saurait y avoir d'œuvres ;
- l'édition, portée par les éditeurs de livres et de revues, dont la diversité et la qualité sont essentielles ;
- la diffusion, non marchande avec les bibliothèques, mais aussi marchande avec les librairies et le développement de la diffusion numérique (éditeurs, opérateurs de la diffusion), pour irriguer les territoires et drainer un public le plus large possible, en France comme à l'étranger ;
- la promotion, pour valoriser le livre, encourager la lecture et susciter de nouvelles vocations de lecteurs.



Comme en 2015, l'édition se détache très significativement des autres domaines d'intervention, en concentrant près de 54 % du soutien du CNL en volume (soit 1 195 aides). En revanche, en valeur, si l'édition reste l'un des domaines majeurs d'intervention du CNL (5,61 M€), la diffusion marchande occupe le premier poste en concentrant près de 30 % des montants alloués au titre des aides (soit 7,90 M€).

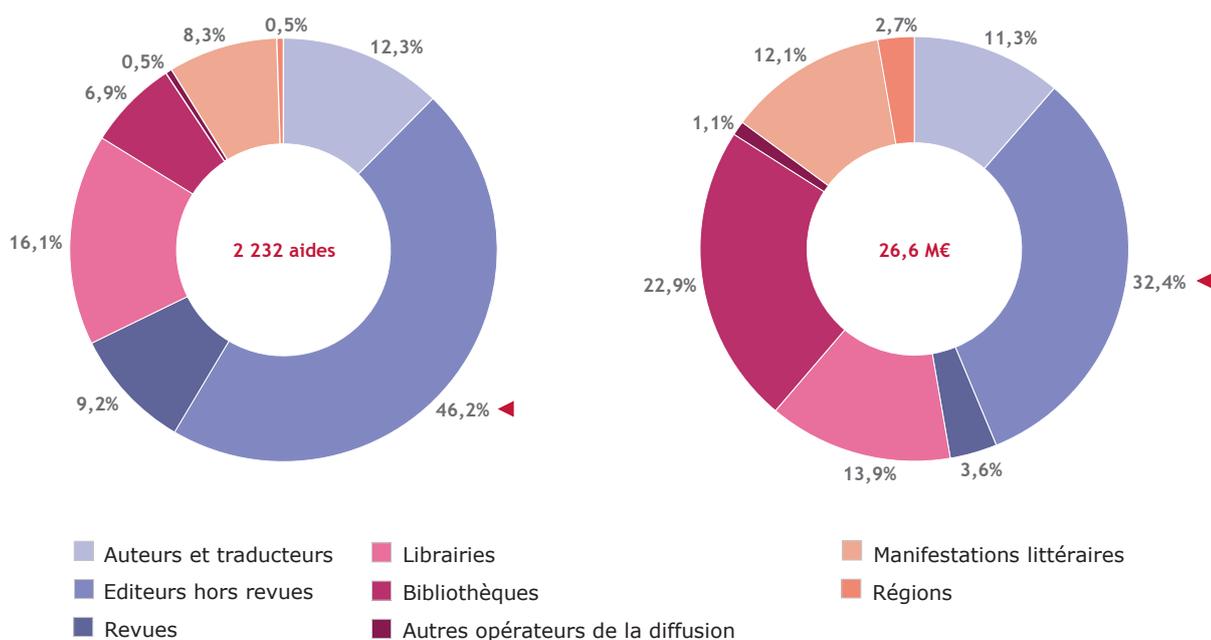
PANORAMA DES AIDES PAR TYPE DE BENEFICIAIRE

Les missions du CNL bénéficient à l'ensemble des professionnels de la chaîne du livre (auteurs, traducteurs, éditeurs d'ouvrages et de revues, bibliothèques, librairies, opérateurs de la diffusion ou organisateurs de manifestations littéraires) et aux structures qui les représentent, les accompagnent ou les promeuvent.

	Nombre de demandes	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'aides	Montants en M€
Auteurs et traducteurs	495	275	275	3,01
Editeurs hors revues	1 699	322	1 031	8,61
Revues	219	145	206	0,94
Librairies	439	299	360	3,69
Bibliothèques ¹	187	88	153	6,07
Autres opérateurs de diffusion	23	11	11	0,29
Manifestations littéraires	313	175	185	3,21
Régions	11	10	11	0,73
TOTAL	3 386	1 325	2 232	26,55

+ 154 demandes de labels et agréments pour 92 LIR, 6 LR et 19 LFR accordés

1. dont BnF (Bibliothèque nationale de France), pour un total de 5,53 M€



► le plus aidé

Comme les années précédentes, les premiers bénéficiaires du soutien du CNL restent les éditeurs, avec 1 031 aides pour un montant total de 8,6 M€, attribués directement aux éditeurs, notamment pour la publication d'ouvrages (2,3 M€), la traduction d'ouvrages (1,91 M€) et le développement numérique (1,3 M€), ou alloués aux structures d'accompagnement et de promotion des éditeurs (2,7 M€).

Viennent ensuite, en valeur :

- le soutien aux bibliothèques, avec un appui toujours très fort à la Bibliothèque nationale de France, pour la numérisation patrimoniale et la numérisation des livres indisponibles du XX^e siècle (5,5 M€ au total) ;
- le soutien aux librairies, avec une attention particulière portée aux aides économiques (2,2 M€ au total, en prêts et subventions) et à la mise en valeur des fonds (0,9 M€) ;
- le soutien aux activités littéraires, avec un accompagnement significatif des animations littéraires en région (2,2 M€) et des structures qui œuvrent à la promotion du livre et de la lecture (1 M€) ;
- le soutien aux auteurs et traducteurs avec, notamment, une aide importante à la création *via* des bourses (1,9 M€) et un appui aux structures d'accompagnement et de promotion des auteurs et traducteurs (0,9 M€).

LE SOUTIEN AUX AUTEURS ET AUX TRADUCTEURS

Le soutien du CNL aux auteurs se décline principalement en bourses de création et bourses de résidence visant à permettre à des auteurs ou des illustrateurs de dégager du temps, pour mener à bien un projet personnel d'écriture ou d'illustration, à des fins de publication. Destiné aux auteurs et illustrateurs professionnels, utilisant la langue française et ayant déjà été publiés à compte d'éditeur, ce dispositif est également accessible aux auteurs non francophones, traduits et publiés en Français et résidant en France depuis plus de cinq ans.

Les traducteurs, quant à eux, peuvent bénéficier de bourses de traduction (traduction des langues étrangères vers le français) et de bourses de séjour (traduction du français vers les langues étrangères), dont l'objectif est de favoriser la traduction et le rayonnement des œuvres étrangères en France et des œuvres françaises à l'étranger, dans toute leur diversité.

A cela s'ajoutent la bourse Cioran, spécifique à l'écriture d'un essai à caractère philosophique ou littéraire, l'assistance culturelle qui vient en aide aux auteurs confrontés à des difficultés économiques et le soutien aux structures d'accompagnement et de promotion des auteurs et traducteurs.

En 2016, 275 aides ont été attribuées aux auteurs et traducteurs pour un montant total de 3,01 M€.

	Nombre d'aides	Montants
Bourses auteurs (création)	181	1 596 000 €
Bourses auteurs (résidence)	18	86 000 €
Ensemble bourses auteurs	199	1 682 000 €
Ensemble bourses traducteurs	49	196 000 €
Assistance culturelle	21	160 000 €
Bourse Cioran	1	12 000 €
Structures¹	5	957 180 €
TOTAL AUTEURS ET TRADUCTEURS	275	3 007 180 €

1. dont MEL (Maison des écrivains et de la littérature), pour un montant de 0,64 M€
dont SGDL (Société des gens de lettres), pour un montant de 0,14 M€
dont ATLAS (Association pour la promotion de la traduction littéraire), pour un montant de 0,13 M€

Montant individuel alloué, hors assistance culturelle et structures

6 années sabbatiques de 28 000 € chacune (dont 1 allouée à un essayiste).
51 bourses de création de 14 000 € chacune (dont 2 allouées à des essayistes).
1 bourse Cioran de 12 000 €.

Bourses, hors années sabbatiques

193 bourses (1,5 M€), dont 131 bourses de création (51 de 14 000 € chacune et 80 de 7 000 € chacune), 44 bourses de découverte (de 3 500 € chacune) et 18 bourses de résidence (8 de 6 000 € chacune, 9 de 4 000 € chacune et 1 de 2 000 €).

Traducteurs

7 bourses de traduction (5 de 7 000 € chacune et 2 de 3 500 € chacune).
42 bourses de séjour aux traducteurs étrangers (11 de 6 000 € chacune, 13 de 4 000 € chacune et 18 de 2 000 € chacune).

Les bourses de création aux auteurs et illustrateurs

En permettant aux auteurs et illustrateurs de dégager du temps au profit de leurs projets de création littéraire, les bourses du CNL contribuent à la qualité et à la diversité de la création des auteurs, qu'ils soient créateurs, essayistes ou illustrateurs.

En 2016, la réforme de ce dispositif, votée en 2015, a poursuivi son déploiement. Pour mémoire, cette réforme a fait évoluer les bourses aux auteurs et illustrateurs, en les ouvrant aux auteurs publiés en numérique et/ou proposant des projets sous format numérique, en harmonisant les délais de carence entre les différentes bourses et en appliquant un délai de carence d'un an après une autre aide publique dédiée majoritairement à la création.

En 2016, ont notamment bénéficié d'une bourse de création :

Marion Fayolle, dans la catégorie « bande dessinée ». Auteure et illustratrice, Marion Fayolle développe un travail original, complexe et inattendu. Elle a bénéficié d'une bourse (scénario et dessin) pour son projet *L'autel des mariages* (éditions Magnani).

Nathalie Novi, dans la catégorie « littérature jeunesse ». Illustratrice d'une soixantaine d'albums, dont plusieurs ont été primés, Nathalie Novi a bénéficié d'une année sabbatique pour son ambitieux projet *Le musée imaginaire de Jane Austen*.

Mohamed El Khatib, dans la catégorie « théâtre ». A la frontière du documentaire et de la fiction, les pièces de ce jeune auteur présentent une attention particulière au rythme et à la montée de l'intensité dramatique. Grand prix de littérature dramatique pour sa pièce *Finir en beauté*, Mohamed El Khatib a bénéficié d'une bourse pour sa pièce *C'est la vie*.

Tanguy Viel, dans la catégorie « roman ». Auteur de vrais-faux polars, Tanguy Viel développe un véritable univers et un sens de l'intrigue, portés par une très belle langue, empreinte d'humour et de second degré. Il a bénéficié d'une bourse pour son projet *Article 353 du Code pénal*.

Hubert Tézenas, dans la catégorie « roman ». Auteur du remarqué premier roman *L'Or de Quipapa*, paru aux éditions Anne-Marie-Métailié, Hubert Tézenas a bénéficié d'une bourse pour son projet de polar *Mauro*.

Henri-Alexis Baatsch, dans la catégorie « Philosophie-Psychanalyse ». Traducteur, poète et spécialiste du romantisme allemand, Henri-Alexis Baatsch a bénéficié d'une année sabbatique pour son expérience d'écriture et de pensée, entre journal de rêves et livre de mémoires oniriques, *Le Capitaine des Nuits*.

Les bourses de résidence

En attribuant une rémunération aux écrivains, illustrateurs ou traducteurs (des langues étrangères vers le français) invités par une structure, les bourses de résidence permettent aux auteurs de mener à bien un projet d'écriture, d'illustration ou de traduction relevant des champs documentaires du CNL (arts, bande dessinée, jeunesse, littérature classique, littératures étrangères, littérature scientifique et technique, philosophie, poésie, roman, sciences humaines et sociales, théâtre) et, le cas échéant, de participer à un projet d'animation littéraire.

En 2016, la réforme de ce dispositif, votée en 2015, a poursuivi son déploiement. Pour mémoire, cette réforme a fait évoluer ces bourses, en appliquant un délai de carence de trois ans entre deux demandes, en passant la durée minimale de résidence à un mois et la durée maximale à trois mois et en précisant le temps consacré par le bénéficiaire aux rencontres publiques ou animations littéraires pendant sur son temps de résidence.

En 2016, ont notamment bénéficié d'une bourse de résidence :

Mohamed Mbougar Sarr. Jeune auteur sénégalais, Mohamed Mbougar Sarr a bénéficié d'une bourse de résidence de 3 mois à la fondation FACIM (Auvergne-Rhône-Alpes), pour son projet de roman sur les migrants *Au milieu du gué*.

Gustave Akakpo. Auteur prolifique d'une vingtaine de pièces, Gustave Akakpo a bénéficié d'une bourse de résidence de 2 mois au sein de l'association ACT Théâtral (Occitanie), pour son projet d'écriture théâtrale *Bolando Roi des Gitans*.

Marie Cosnay. Auteure reconnue, Marie Cosnay a bénéficié d'une bourse de résidence de 2 mois à la Marelle (Provence-Alpes-Côte d'Azur), pour son projet de roman, articulé sur son histoire personnelle et notamment son lien avec l'Algérie, *If*.

Jana Benova. Poète et romancière slovaque dont les premiers textes ont été couronnés par plusieurs prix littéraires, Jana Benova a bénéficié d'une bourse de résidence de 2 mois au sein des Littératures européennes de Cognac (Nouvelle Aquitaine), pour son projet de roman *Sola*.

Kim Jung-Hyuk. Auteur de la jeune génération d'écrivains coréens, Kim Jung-Hyuk a bénéficié d'une bourse de résidence de 2 mois auprès de la mairie de Brive-la-Gaillarde (Nouvelle-Aquitaine), pour son projet de roman *Le Sourire*.

Les bourses de traduction des langues étrangères vers le français.

Les bourses de traduction des langues étrangères vers le français visent à favoriser la traduction et le rayonnement des œuvres étrangères en France dans toute leur diversité, en permettant aux traducteurs confirmés de consacrer du temps, en France ou à l'étranger, à un projet individuel et personnel de traduction de grande ampleur, à des fins de publication.

En 2016, la réforme de ce dispositif, votée en 2015, a poursuivi son déploiement. Pour mémoire, cette réforme a fait évoluer ces aides, en transformant les crédits de traduction en bourses destinées aux traducteurs ayant publié au moins cinq traductions, en les ouvrant à ceux publiés en numérique et/ou proposant des projets sous format numérique et en appliquant un délai de carence de trois ans entre deux aides et d'un an après une autre aide publique dédiée majoritairement à la traduction.

Dans le cadre de ce dispositif réformé, des projets de très bonne qualité, exigeants et ambitieux, ont ainsi été soutenus, pour des traductions depuis l'anglais, l'italien, le hongrois ou le bengali.

En 2016, ont notamment bénéficié d'une bourse de traduction :

Joëlle Dufeuilly. Traductrice reconnue, Joëlle Dufeuilly a été lauréate du grand prix 2014 de la traduction, décerné par la Société des gens de lettres. Elle a bénéficié d'une bourse pour la traduction, depuis le hongrois, du roman *Seiobo járt odalent* de Krasznahorkai László (éditions Cambourakis).

Sika Fakambi. Jeune traductrice, Sika Fakambi a été lauréate des prix Baudelaire et Laure Bataillon en 2014. Elle a bénéficié d'une bourse pour la retraduction, depuis l'anglais, du roman *Their Eyes Were Watching God* de Zora Neale Huston (éditions Zulma).

Bee Louf Formentelli. Traductrice littéraire de l'hébreu, de l'anglais et du bengali, Bee Louf Formentelli s'est spécialisée dans la traduction d'auteurs du monde indien. Elle a bénéficié d'une bourse pour la traduction, depuis le bengali, d'une anthologie illustrée de poèmes de Tagore (éditions Chandeigne).

Muriel Morelli. Traductrice de l'italien, Muriel Morelli a bénéficié d'une bourse pour la traduction du roman *Les christs pulvérisés* de Luigi Di Ruscio (éditions Anacharsis).

Ibolya Virág. Traductrice reconnue, Ibolya Virág se consacre depuis plus de trente ans à la diffusion des lettres hongroises en France. Elle a bénéficié d'une bourse pour la traduction, depuis le hongrois, d'un des ouvrages les plus emblématiques du patrimoine littéraire hongrois *Les étoiles d'Eger* de Gárdonyi Géza (éditions La Baconnière).

Les bourses de séjour pour les traducteurs du Français vers les langues étrangères.

Les bourses de séjour pour les traducteurs du Français vers les langues étrangères visent à favoriser la traduction et le rayonnement des œuvres françaises à l'étranger, dans toute leur diversité, en offrant aux traducteurs étrangers la possibilité de séjourner en France pour y mener un projet de traduction d'ouvrages français à des fins de publication. Ces bourses ont également vocation à développer le réseau des traducteurs professionnels du Français vers les langues étrangères.

En 2016, la réforme de ce dispositif, votée en 2015, a poursuivi son déploiement. Pour mémoire, cette réforme a fait évoluer ces bourses, en les ouvrant aux traducteurs publiés en numérique et/ou proposant des projets sous format numérique et en appliquant un délai de carence de trois ans entre deux aides et d'un an après une autre aide publique dédiée majoritairement à la traduction.

En 2016, ont notamment bénéficié d'une bourse de séjour :

Jessica Moore, bénéficiaire d'une bourse de séjour de trois mois pour la traduction vers l'anglais de l'ouvrage *Les Grands* de Sylvain Prudhomme (éditions Gallimard), à paraître aux éditions Bookthug au Canada.

Kim Young-Mi, bénéficiaire d'une bourse de séjour de deux mois pour la traduction vers le coréen de *3000 façons de dire je t'aime* de Marie-Aude Murail (éditions Ecole des Loisirs), à paraître aux éditions Nonjang en Corée du Sud.

Adina Gabriela Dinitoiu, bénéficiaire d'une bourse de séjour d'un mois pour la traduction vers le roumain de *Ce pays qui te ressemble* de Tobie Nathan (éditions Stock), à paraître chez Ibu Publishing en Roumanie.

Brahim Sahraoui, bénéficiaire d'une bourse d'un mois pour la traduction vers l'arabe de *Philosophie de l'art* de Fabienne Brugière (éditions Presses universitaires de France) à paraître aux éditions Dar Tanouir en Algérie.

Enfin, deux bourses de trois mois sont attribuées à **Mohammed Maouhoub** (Maroc) et **Moshe Ron** (Israël), pour leur performance de traduction au Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (MUCEM, Marseille), dans le cadre du cycle « Après Babel, traduire », placé sous le commissariat de Barbara Cassin.

L'assistance culturelle

L'assistance culturelle vise à soutenir des écrivains vivants, des conjoints ou des enfants d'écrivains décédés, en palliant les difficultés financières chroniques ou de moyen terme, liées au grand âge ou à la maladie d'auteurs dont l'œuvre publiée a incontestablement contribué au rayonnement de la littérature d'expression française, ou à soutenir les ayants droit pendant une période limitée consécutive au décès d'un auteur. En 2016, ce dispositif à caractère social, a bénéficié à une vingtaine de personnes.

La bourse Cioran

Décernée chaque année à un auteur de langue française afin de lui permettre de mener à bien un projet d'écriture d'essai de facture libre, à caractère philosophique ou littéraire, la bourse Cioran a été créée grâce au legs de Simone Boué sur les droits d'auteur de l'œuvre d'Emil Cioran.

En 2016, cette bourse a été attribuée à **Bruce Bégout**, pour son projet de « tentative de compréhension du nihilisme qui caractérise l'Occident depuis le début du XIX^e siècle », intitulé *La Grande fatigue. Aphorismes pour la fin des temps*. Philosophe, essayiste, nouvelliste et romancier, Bruce Bégout a publié une dizaine d'ouvrages, dont *De la décence ordinaire. Court essai sur une idée fondamentale de la pensée politique de George Orwell*, (éditions Allia). Avec ce nouveau projet, particulièrement ambitieux, Bruce Bégout exprime avec élégance ses perplexités face à l'époque et « son ambiance catastrophique ».

Les aides aux structures de soutien aux auteurs

Chaque année, le CNL soutient un certain nombre de structures contribuant à représenter, accompagner ou promouvoir les auteurs. Dans le cadre de ce dispositif, cinq structures à vocation nationale ont ainsi été aidées en 2016 : l'Asfoed, l'Association des traducteurs littéraires de France (ATLF), l'Association pour la promotion de la traduction littéraire (ATLAS), la Maison des écrivains et de la littérature (MEL) et la Société des gens de lettres (SGDL).

LE SOUTIEN AUX EDITEURS

Le soutien du CNL aux éditeurs se décline en subventions et en prêts visant à accompagner la prise de risque économique d'un éditeur en faveur d'une production éditoriale de qualité et diversifiée, sous format imprimé et/ou numérique, accessible au plus grand nombre. Ces aides ont, par exemple, vocation à permettre aux éditeurs de baisser leur prix de vente, augmenter le tirage d'un ouvrage, se lancer dans la numérisation de leur production ou encore mettre en œuvre des projets de développement.

Dans cette optique, sont ainsi attribuées des subventions à la publication d'ouvrages, d'œuvres complètes ou de collections, des subventions à la traduction d'ouvrages étrangers en Français (intraduction) et des subventions à la traduction d'ouvrages français en langues étrangères (extraduction).

A cela s'ajoutent des subventions attribuées au titre du développement numérique, pour la numérisation rétrospective ou la diffusion numérique de documents sous droits, pour la publication numérique ou la diffusion numérique d'un catalogue de nouveautés et pour les éditeurs indépendants souhaitant s'engager dans le numérique.

Enfin, le CNL soutient les structures d'accompagnement ou de promotion des éditeurs et octroie des prêts économiques à taux zéro dédiés aux entreprises éditoriales.

En 2016, 1 031 aides ont été attribuées aux éditeurs pour un montant total de 8,61 M€.

	Nombre d'aides	Montants
Publication	466	2 277 932 €
Traduction (intraduction)	266	1 222 184 €
Traduction (extraduction)	251	692 061 €
Développement numérique ¹	39	1 292 336 €
Ensemble subventions	1 022	5 484 513 €
Prêts économiques éditeurs	6	470 000 €
Structures²	3	2 654 000 €
TOTAL EDITEURS	1 031	8 608 513 €

1. dont numérisation documents sous droits, éditeurs s'engageant dans le numérique, publication numérique
2. dont BIEF (Bureau international de l'édition française), pour un montant de 2,56 M€
dont French comics association, pour un montant de 0,09 M€

Montants les plus importants alloués par titre

Le monde du catholicisme, collectif, Robert Laffont, 21 000 € (publication)
Mudra, 103 rue Bara, Dominique Genevois, Contredanse, 21 000 € (publication)
Correspondance complète, tome 1, Rosa Luxembourg, Agone, 20 160 € (intraduction)
Mon imagier en chansons (4 titres), Edouard Manceau, Benjamin média, 20 000 € (publication)
Nos humanités, Robert Frank, Actes Sud, 19 890 € (publication)
Les jours pairs, Vincent Cuvellier, Actes Sud, 18 630 € (publication)
Correspondance générale, tome 13, Napoléon Bonaparte, Fayard, 18 340 € (publication)
Histoire du vêtement et des modes, collectif, Textuel, 18 000 € (publication)
Jérusalem, Zechen Xu, Philippe Rey, 17 900 € (intraduction)
Blanche Neige ou la chute du mur de Berlin, collectif, La ville brule, 17 020 € (publication)
Un déluge de feu, Amitav Ghosh, Robert Laffont, 17 020 € (intraduction)
A little life, Hanya Yanagihara, Libella, 16 300 € (introduction)
Dictionnaire des féministes : France XVIII-XXI^e siècles, collectif, P.U.F., 16 140 € (publication)
Chamanisme, colonialisme et l'homme sauvage, Michael Taussig, B42, 16 110 € (intraduction)
Œuvres complètes, Ecrits (1966-1995), Georges Canguilhem, Vrin, 15 748 € (publication)

Les aides à la publication

En prenant en charge une partie des coûts d'édition papier et/ou numérique d'un projet non encore publié, les aides du CNL à l'édition accompagnent la prise de risque économique des éditeurs, en faveur d'une production éditoriale de qualité et diversifiée. Si l'aide est envisagée par projet en matière de publication d'ouvrages, elle est également ouverte à l'édition et/ou à la traduction d'ouvrages exceptionnels, d'œuvres complètes, de grandes correspondances ou au lancement/développement d'une collection.

En 2016, la réforme de ce dispositif, votée en 2015, a poursuivi son déploiement. Pour mémoire, cette réforme a fait évoluer ces aides, en harmonisant les taux de subvention appliqués, en instaurant des bornes d'aide minimale et maximale, en intégrant les coûts spécifiques (préparation, iconographie, numérique) et en rendant obligatoire la présentation des contrats avec les auteurs et les traducteurs. Par ailleurs, ces aides sont désormais ouvertes aux projets d'édition numérique natifs.

En 2016, ont notamment bénéficié d'une aide à la publication :

Détours cantos, de Joseph Guglielmi, éditions Nous, dans la catégorie « poésie ». Elaboré à partir d'un travail sur Ezra Pound, ce recueil propose un texte exigeant, porté par confrontation des langues et ancré dans la référence moderniste.

Dictionnaire des féminismes, sous la direction de Christine Bard, avec la collaboration de Sylvie Chaperon, éditions PUF, dans la catégorie « Histoire et sciences humaines ». Proposant des notices de figures historiques et de nombreuses entrées thématiques, cet ouvrage essentiel réussit le défi de faire collaborer 176 chercheurs et spécialistes de pays, d'universités, d'institutions et de disciplines différentes.

Malscience. De la fraude dans les laboratoires, de Nicolas Chevassus-au-Louis, éditions du Seuil, dans la catégorie « Littérature scientifique ». À la fois enquête de terrain et essai critique, cet ouvrage met en lumière une série de scandales scientifiques internationaux et propose de réfléchir, tant aux causes d'une telle dérive qu'aux moyens d'y remédier.

Lettres à un travailleur social, de Fernand Deligny, éditions L'Arachnéen, dans la catégorie « philosophie ». Réédition des œuvres de Fernand Deligny, ces lettres, initialement publiées au milieu des années 80, proposent aux travailleurs sociaux de penser leur tâche, en privilégiant l'humain, le hasard et le tacite aux pratiques habituelles d'apprentissage de la société qui concourent à éliminer ce qui ne relève pas de la norme.

Sauvage, de Thomas Gilbert, éditions Vide-Cocagne, dans la catégorie « bande dessinée ». Ce projet d'ouvrage est un livre imposant de 300 pages, dans lequel l'auteur interroge le rapport intime de l'humanité à la nature au travers de la longue ballade d'une jeune fille qui va, peu à peu, se fondre dans les éléments. Ce livre au trait sombre et vivant parle d'écologie, usant de plusieurs artifices oniriques et même fantastiques. Cet ouvrage est puissant et très personnel, inédit également dans le choix du traitement narratif du sujet.

Mon imaginier en chansons, textes et illustrations d'Edouard Manceau, collectif de compositeurs et interprètes, éditions Benjamins média, dans la catégorie « littérature jeunesse – grands projets ». Alliant textes, illustrations et musiques, cette nouvelle collection propose des livres-CD, accompagnés de versions braille et gros caractères, afin de « créer des images à l'oreille des enfants », qu'ils soient voyants, mal ou non-voyants.

Histoire du vêtement et des modes, collectif sous la direction de Denis Bruna et Chloé Demey, éditions Textuel, dans la catégorie « arts - grands projets ». Riche en iconographies, cet ouvrage ambitieux évoque le vêtement sous tous ses aspects (sociologiques, anthropologiques, économiques...) et, au-delà d'un propos purement artistique, défend un point de vue sociétal, comblant ainsi une lacune.

Les aides à l'intraduction (traduction d'ouvrages étrangers en Français)

En prenant en charge une partie des coûts de traduction d'œuvres étrangères en Français, les aides à l'intraduction ont vocation à proposer des œuvres du monde entier, à forte représentativité littéraire ou scientifique, dans une traduction française de qualité, sous format imprimé et/ou numérique.

En 2016, la réforme de ce dispositif, votée en 2015, a poursuivi son déploiement. Pour mémoire, cette réforme a fait évoluer ces aides, en harmonisant les taux de subvention appliqués, en instaurant des bornes d'aide minimale et maximale et en appliquant une rémunération minimale de 21 € le feuillet de 1 500 signes pour les traducteurs.

Par ailleurs, dans la perspective de la mise à l'honneur de la France à la Foire du livre de Francfort en 2017, le CNL a souhaité encourager et développer la traduction de nouvelles œuvres allemandes en France, *via* un accompagnement exceptionnel permettant de prendre en charge jusqu'à 70 % des coûts de traduction.

Un accompagnement équivalent a également été mis en œuvre fin 2016, suite à la visite de la ministre de la Culture et de la Communication au Salon du livre francophone de Beyrouth en 2016 et dans l'optique de la mise à l'honneur du Maroc au Salon du livre de Paris en 2017, afin d'encourager les projets de traduction en français d'ouvrages d'expression arabe du bassin méditerranéen.

En 2016, ont notamment bénéficié d'une aide à l'intraduction :

La huitième vie (pour Brilka), de Nino Haratischwili, traduit de l'allemand par Barbara Fontaine et Monique Rival, éditions Piranha, dans la catégorie « littératures étrangères ». Dans cette saga familiale géorgienne, l'auteur retrace sur six générations les destins extraordinaires de huit femmes, livrées aux convulsions de l'histoire européenne du XX^e siècle.

Les pêcheurs, de Chigozie Obioma, traduit de l'anglais (Nigeria) par Serge Chauvin, éditions de l'Olivier, dans la catégorie « littératures étrangères ». A travers les aventures des personnages d'un petit village, l'auteur dessine un texte politique sur l'histoire du Nigeria des années 1990, entre émeutes religieuses et massacres contre l'ethnie igbo.

Le Messie du Darfour, d'Abdelaziz Baraka Sakin, traduit de l'arabe (Soudan) par Xavier Luffin, éditions Zulma, dans la catégorie « littératures étrangères ». Récit retraçant la quête de salut d'une demi-dizaine de personnages en pleine guerre du Darfour, ce roman amène à découvrir les traditions culturelles du Darfour, et plus largement du Soudan, au-delà de la violence et de la barbarie.

Le Procès Eichmann et autres essais, de Julius Margolin, édition, présentation et traduction du russe par Luba Jurgenson, éditions Le Bruit du Temps, dans la catégorie « Histoire ». Auteur du remarquable *Voyage au pays des Ze-Ka*, témoignage majeur sur sa détention dans les goulags entre 1940 et 1945, Julius Margolin s'attache dans ses écrits politiques, ici réunis, à dénoncer le système concentrationnaire, les mensonges de ceux qui le défendent et à lutter sans relâche contre ce qu'il nomme « l'intrusion du rapace dans le milieu démocratique ».

Sommes-nous trop « bêtes » pour comprendre l'intelligence des animaux ?, de Frans de Waal, traduit de l'anglais par Paul Chemla, éditions Les Liens Qui Libèrent, catégorie « Littérature scientifique ». Psychologue et primatologue mondialement reconnu, Frans de Waal réexamine ici les connaissances sur l'intelligence animale et humaine, sur la base de travaux de recherche avec des corbeaux, des chauves-souris et des bonobos. Il explore ainsi l'étendue et la profondeur de l'intelligence animale, trop longtemps sous-estimée.

Les aides à l'extraduction (traduction d'ouvrages français en langues étrangères)

En prenant en charge une partie des coûts de traduction d'œuvres françaises en langues étrangères, les aides à l'extraduction ont vocation à proposer des œuvres françaises, à forte représentativité littéraire ou scientifique, dans une traduction de qualité, sous format imprimé et/ou numérique.

En 2016, la réforme de ce dispositif, votée en 2015, a poursuivi son déploiement. Pour mémoire, cette réforme a fait évoluer ces aides, en harmonisant les taux de subvention appliqués.

Par ailleurs, dans la perspective de la mise à l'honneur de la France à la Foire du livre de Francfort en 2017, le CNL a souhaité encourager et développer la traduction de nouvelles œuvres françaises en allemand, *via* un accompagnement exceptionnel permettant de prendre en charge jusqu'à 70 % des coûts de traduction.

Un accompagnement équivalent a également été mis en œuvre fin 2016, suite à la visite de la ministre de la Culture et de la Communication au Salon du livre francophone de Beyrouth en 2016 et dans l'optique de la mise à l'honneur du Maroc au Salon du livre de Paris en 2017, afin d'encourager les projets de traduction d'ouvrages français en arabe du bassin méditerranéen.

Enfin, en matière d'extraduction, les prix littéraires constituent un véritable levier, puisqu'un ouvrage primé fait l'objet de multiples demandes d'aides pour des projets de traduction et de publication en différentes langues dans différents pays, à l'image de *Boussole* de Mathias Enard (8 demandes pour des projets en allemand, anglais, catalan, grec, italien, néerlandais et serbe), *2084. La fin du monde* de Boualem Sansal (4 demandes pour des projets en allemand, néerlandais, serbe et tchèque) ou *D'après une histoire vraie* de Delphine de Vigan (4 demandes pour des projets en anglais, grec, néerlandais et suédois).

En 2016, ont notamment bénéficié d'une aide à l'extraduction :

2084. La fin du monde de Boualem Sansal, éditions Gallimard, traduit en allemand par Vincent Von Wroblewsky (Merlin Verlag) et en serbe par Olivera Petronic (Akademska Knjiga). Grand prix du roman de l'Académie française en 2015, ce roman d'anticipation crée un monde d'amnésie et de soumission à un dieu unique, pour mieux brocarder les dérives et l'hypocrisie du radicalisme religieux qui menace les démocraties.

Les Equinoxes, de Cyril Pedrosa, éditions Dupuis, traduit en anglais par Joe Johnson (NBM Publishing, Etats-Unis). Véritable puzzle narratif, cet album de bande dessinée croise les destins et les tranches de vie par un jeu graphique, une lumière et des contrastes de couleurs somptueux.

La Septième fonction du langage, de Laurent Binet, éditions Grasset, traduit en finnois par Lotta Toivanen (Gummerus). Prix Interallié et prix du roman FNAC en 2015, ce roman postule que la mort de Roland Barthes, renversé par une camionnette en 1980, serait un assassinat. Dès lors, un commissaire et un sémiologue enquêtent et découvrent l'existence d'une société secrète, le Logos club.

Le temps de la consolation, de Michaël Foessel, éditions du Seuil, traduit en grec par Antonis Karavasilis (Polis). Chroniqueur au sein du journal *Libération*, Antonis Karavasilis est certainement l'un des plus brillants représentants de la jeune génération de philosophes français actuels et propose ici une approche philosophique de la consolation.

Terreur dans l'hexagone, de Gilles Kepel, Gallimard, traduit en japonais par Makiko Yoshie (Shin Hyoron). Prix de la Revue des deux mondes 2016, cet essai explore les lignes de faille, la marginalisation de la jeunesse issue de l'immigration postcoloniale et les mutations de l'idéologie du djihadisme sous l'influence des réseaux sociaux, qui ébranlent de manière inédite les fondements de la société.

Les aides au développement numérique

Les aides attribuées dans le champ numérique ont vocation à accompagner les projets qui impliquent un traitement numérique des publications (fonds ou nouveautés), des catalogues et de leur diffusion.

En 2016, la réforme de ce dispositif, votée en 2015, a poursuivi son déploiement. Pour mémoire, cette réforme a fait évoluer ces aides, en les ouvrant à la création, à la diffusion, à la vie littéraire et aux éditeurs *pure players*. Dans cette optique, trois nouvelles aides ont été mises en œuvre :

- l'aide à la publication numérique et à la diffusion numérique d'un catalogue de nouveautés, pour accompagner les éditeurs en vue d'une publication simultanée, numérique et papier, d'un catalogue de nouveautés dont la mise en page relève d'un certain degré de complexité ;
- l'aide aux éditeurs indépendants souhaitant s'engager dans le numérique, pour accompagner ceux dont l'activité principale est l'édition de livres imprimés, dans la mise en œuvre de la publication de livres numériques ;
- l'aide aux services numériques, sous forme d'appel à projets, pour accompagner les acteurs de la chaîne du livre dans le développement de services numériques interprofessionnels, en matière de production éditoriale, de structuration des contenus et de valorisation des œuvres.

En 2016, ont notamment bénéficié d'une aide au développement numérique :

L'édition digitale de 25 titres au sein de Colibri, une nouvelle collection des éditions Belin, destinée aux enfants DYS.

La première collection transmédia, La Chouette cinéma, sur le cinéma d'animation à destination des jeunes publics, développée par les éditions L'Apprimerie.

Les prêts économiques aux entreprises d'édition

Attribuées sous forme de prêts à taux zéro, les aides aux entreprises d'édition visent à accompagner la prise de risque économique et le développement, ainsi qu'à favoriser la pérennisation des éditeurs indépendants qui œuvrent en faveur d'une production éditoriale de qualité et diversifiée.

En 2016, sans pour autant donner lieu à l'élaboration de dispositifs de soutien spécifiques, la réflexion s'est poursuivie pour faire évoluer ces prêts à l'avenir et mieux les adapter aux nouveaux besoins des éditeurs. En effet, alors que le CNL est de plus en plus sollicité par les éditeurs, notamment pour des difficultés de trésorerie, les organismes financiers manquent véritablement de réactivité pour répondre à leurs problématiques spécifiques.

Les six maisons d'édition bénéficiaires de ces prêts en 2016 présentent un profil très différent, mais ont en commun de vouloir intensifier leur diffusion et de rencontrer, pour différentes raisons, des difficultés à financer le développement de leurs collections, du fait notamment d'investissements préalables importants (achat de droits étrangers, frais de traduction, coûts de réimpression...).

En 2016, ont notamment bénéficié d'un prêt économique aux entreprises d'édition :

Erès, pour un projet associant nouvelle diffusion-distribution, étude de marché pour le développement d'une nouvelle ligne éditoriale et soutien à la diffusion et à la promotion du catalogue, afin de toucher un réseau plus large de librairies.

Thélème, pour la réédition de *A la Recherche du temps perdu*, de Marcel Proust, titre phare du catalogue de ce producteur et éditeur de livres audio, nécessitant un investissement préalable exceptionnel pour un coffret de 35 CD.

Diane de Selliers, pour le maintien au catalogue de plusieurs ouvrages de fonds en voie d'épuisement.

Les aides aux structures de soutien aux éditeurs

Chaque année, le CNL soutient un certain nombre de structures contribuant à représenter, accompagner ou promouvoir les éditeurs. Dans le cadre de ce dispositif, trois structures à vocation nationale ou internationale ont ainsi été aidées en 2016 : le Bureau international de l'édition française (BIEF), la French comics association et l'Alliance internationale des éditeurs indépendants (AIEI).

LE SOUTIEN AUX REVUES

Le soutien du CNL aux revues se décline en subventions visant à accompagner le développement, le fonctionnement et la diffusion, sous format papier ou numérique, de revues littéraires et scientifiques de langue française, publiant des textes de création, de savoir ou de débat, destinés à un public large et diversifié.

Dans cette optique, sont ainsi attribuées des subventions annuelles, pour les revues publiant des textes de création ou des articles de qualité accessibles à un public non spécialisé, et des subventions à la numérisation rétrospective, pour accompagner la mise en ligne de revues imprimées sur un portail ou un site individuel payant ou semi-payant (les revues numérisées à titre patrimonial et diffusées gratuitement étant exclues du dispositif). Par ailleurs, le CNL soutient les structures d'accompagnement ou de promotion des revues.

En 2016, la réforme de ce dispositif, votée en 2015, a poursuivi son déploiement. Pour mémoire, cette réforme a fait évoluer ces aides, en prenant désormais en compte les frais de participation aux salons ou événements (qui viennent s'ajouter aux coûts de fabrication ou de routage et aux frais numériques), en valorisant la rémunération des auteurs ou des traducteurs et en donnant la priorité aux revues publiant au moins deux numéros par an. Par ailleurs, les revues numériques peuvent dorénavant être aidées au titre du fonctionnement, mais plus pour la création.

Cette réforme a d'ores et déjà favorisé une plus grande équité de traitement, avec une expertise plus fine et plus équilibrée des commissions, grâce à la mise en œuvre d'une session unique d'examen des demandes d'aides, désormais fixée au mois d'octobre de chaque année. Cette refonte a également permis d'encourager les revues les plus actives en matière de promotion et de diffusion numérique.

En 2016, 206 aides ont été attribuées aux revues pour un montant total de 0,94 M€.

	Nombre d'aides	Montants
Fonctionnement	197	785 240 €
Numérisation	7	26 700 €
Ensemble subventions	204	811 940 €
Structures¹	2	133 000 €
TOTAL REVUES	206	944 940 €

1. dont Ent'revues, pour un montant de 0,13 M€

Montants les plus importants alloués par titre

Le matricule des anges, 21 000 €
Dada. La première revue d'art, 17 500 €
Europe. Revue littéraire mensuelle, 15 000 €
Books, 14 000 €
Bref. Le magazine du court-métrage, 14 000 €
Etudes, 14 000 €
Les temps modernes, 14 000 €
Georges, 11 480 €
Esprit, 10 500 €
L'Avant-scène Théâtre, 10 500 €

En 2016, ont notamment bénéficié d'une aide aux revues :

Trafic, éditions P.O.L, dans la catégorie « arts ». Comme l'écrit Thomas Sotinel dans le *Monde*, à l'occasion de la publication du 100^e numéro de la revue en décembre 2016 : « Une plongée de quelques heures dans *Trafic*, apparaît comme un nécessaire exercice spirituel. Certains textes prennent le tour d'une analyse de haut vol, d'autres celui d'un souvenir intime. *Trafic* évoque un cinéma et un rapport au cinéma qui sont en train de disparaître. »

Nectart, éditions L'Attribut, dans la catégorie « histoire, sciences humaines et sociales ». Explorant les nouveaux enjeux dans la culture, les transformations artistiques et la révolution technologique, cette nouvelle revue, élégante et aérée, au ton sérieux tout autant qu'accessible, semble être à la fois un outil pour les acteurs culturels, mais aussi un point d'entrée pour tous ceux qui s'intéressent à ces questions.

Témoigner, entre histoire et mémoire, éditions Kimé, dans la catégorie « histoire, sciences humaines et sociales ». Seule revue de langue française portant sur les enjeux mémoriaux liés aux génocides, cette publication transdisciplinaire de la Fondation Auschwitz-Mémoire d'Auschwitz aborde les sujets historiques et les questionnements liés aux génocides par la littérature, le théâtre ou les arts visuels.

Femelle du Requin, dans la catégorie « roman ». De grande qualité, avec une maquette soignée et des portraits d'auteurs attractifs, cette revue de littérature contemporaine publie de nouveaux auteurs et propose des thématiques autour d'auteurs francophones ou étrangers reconnus.

Banzaï, association Mad Series, dans la catégorie « bande dessinée ». Élégante et raffinée, cette revue s'intéresse à la bande dessinée, mais propose également de l'illustration, de la poésie expérimentale, des haïkus, des essais ou des chroniques littéraires.

En matière de numérisation rétrospective des revues, le CNL a poursuivi sa collaboration avec le portail franco-belge Cairn.info, entamée en 2005, et soutenu la numérisation de 7 revues, dont la *Revue des Deux Mondes*, la *Revue d'Histoire de la Shoah* et le *Genre Humain*.

Les aides aux structures de soutien aux revues

Chaque année, le CNL soutient un certain nombre de structures contribuant à représenter, accompagner ou promouvoir les revues. Dans le cadre de ce dispositif, l'association Ent'revues a ainsi été aidée en 2016.

LE SOUTIEN AUX LIBRAIRIES

Le soutien du CNL aux librairies se décline en subventions et prêts visant à accompagner la prise de risque économique liée à l'activité de vente de livres neufs dans un local commercial et à favoriser le développement d'un réseau de librairies de référence présentant une offre de création éditoriale diversifiée et de qualité, en France comme à l'étranger.

Dans cette optique, sont ainsi allouées aux librairies, implantées en France, des aides économiques (prêts ou subventions) pour la création, l'extension, le déménagement, le développement, la modernisation, la mise aux normes, la reprise ou la transmission de librairies. A cela s'ajoutent des subventions pour la valorisation des fonds et de la création éditoriale.

Les librairies à l'étranger peuvent, quant à elles, bénéficier d'un agrément LFR (librairie francophone de référence), de subventions pour leur création ou pour l'implantation de fonds en français et de subventions à la diversification ou à la valorisation des fonds en français.

Par ailleurs, le CNL met en œuvre, pour le compte du ministère de la Culture et de la Communication, les labels LiR (librairie indépendante de référence) et LR (librairie de référence pour des librairies de groupes), visant à reconnaître, valoriser et soutenir les engagements et le travail qualitatif des librairies.

Enfin, le CNL soutient les structures d'accompagnement ou de promotion des librairies.

En 2016, 360 aides ont été attribuées aux librairies pour un montant total de 3,69 M€.

	Nombre d'aides	Montants
Subventions économiques	46	596 000 €
Prêts économiques	47	1 603 000 €
Ensemble aides économiques	93	2 199 000 €
Valorisation des fonds (VAL)	198	930 000 €
Librairies à l'étranger	65	265 185 €
Structures¹	4	300 000 €
TOTAL LIBRAIRIES	360	3 694 185 €

1. dont ADELIC (Association pour le développement de la librairie de création), pour un montant de 0,22 M€
dont AILF (Association internationale des libraires francophones), pour un montant de 0,05 M€

Librairies les plus soutenues

Le Divan (Paris), aides économiques pour modernisation

Librairie de Paris (Saint-Etienne), aides économiques pour reprise et modernisation

Le Merle moqueur (Paris), aides économiques pour agrandissement et modernisation

Garin (Saint-Jean-d'Arvey), aides économiques pour reprise

L'Esperluette (Chartres), aides économiques pour restructuration financière et VAL

Calligrammes (La Rochelle), aides économiques pour reprise

Ryst (Cherbourg), aides économiques pour reprise

Librairie des signes (Compiègne), aides économiques pour reprise et modernisation

La Maison jaune (Neuville-sur-Saône), aides économiques pour déménagement

Guillaume-Librairie générale du Calvados (Caen), aides économiques pour reprise et modernisation

Les aides économiques

Permettant la création, l'extension, le déménagement, le développement, la modernisation, la mise aux normes, la reprise ou la transmission de librairies, les aides économiques (prêts ou subventions) visent à financer tout type de travaux et acquisitions (mobiliers, matériels, outils) liés à l'activité de vente de livres neufs dans un local commercial. Ces aides ont également vocation à accompagner l'acquisition de droit au bail, de fonds de commerce, d'actions ou de parts sociales de sociétés d'exploitation de librairie. Par ailleurs, elles peuvent intervenir pour restructurer le fonds de roulement et financer le développement de sites, de portails collectifs ou la mise en réseau sur internet de librairies indépendantes.

Enfin, ces aides économiques permettent de financer la constitution de stocks de livres neufs, correspondant au stock d'implantation, à un élargissement ou un renforcement de l'assortiment, au rachat d'un stock lié à une reprise de fonds de commerce ou, sous certaines conditions, à la reconstitution du stock.

En 2016, la réforme de ce dispositif, votée en 2015 a poursuivi son déploiement. Pour mémoire, cette réforme a fait évoluer ces aides, en ouvrant la subvention à tous les types de dépenses (hors acquisition immobilière et frais d'animation), en augmentant le plafond de subvention et le taux maximum d'aide, et en doublant systématiquement les subventions supérieures à 10 000 € d'un prêt à taux zéro. Cette réforme a d'ores et déjà permis l'ajustement des prêts et des subventions sur des bases communes et donné plus de souplesse à la mise en œuvre du dispositif.

Tous les types de projets ont ainsi pu être soutenus en 2016 : dix créations, neuf déménagements, huit extensions *in situ* ou par création d'un établissement secondaire, sept modernisations, et surtout dix-sept reprises et transmissions qui demeurent une priorité pour l'établissement.

Ce type d'interventions, assorti souvent de travaux voire d'une consolidation du fonds de roulement, a en effet mobilisé près de la moitié des aides économiques allouées par le CNL en 2016 et permis de compléter les apports des libraires de métier, par définition souvent limités. Les reprises ont notamment concerné des librairies importantes, en particulier cinq établissements très structurants (Calligrammes à La Rochelle, Garin à Chambéry, Librairie de Paris à Saint-Etienne, Librairie des signes à Compiègne et Ryst à Cherbourg), mais également des librairies dont les cessions étaient sans perspective depuis plusieurs années.

Cette diversité de projets et le niveau d'engagement du CNL démontre à la fois la vitalité et la confiance des libraires, mais aussi la capacité de l'établissement à les accompagner dans des proportions et des montants significatifs.

En 2016, ont notamment bénéficié d'une aide économique :

Obliques (Auxerre) - Déménagement. Reprise en 2011 avec le soutien du CNL par un non-libraire qui a depuis fait ses preuves, cette librairie de référence par son offre a maintenu son niveau d'activité, mais réalisait un chiffre d'affaire au comptant insuffisant et pâtissait d'un local excentré, en mauvais état, ne lui laissant aucune marge de développement. Une opportunité lui a été donnée de transférer son activité dans un beau local du centre-ville piéton et d'y proposer une offre plus large, qui permet d'inverser la structure du chiffre d'affaires et de pérenniser l'entreprise.

Le silence de la mer (Vannes) - Création. Autofinancée de manière importante, grâce à la cession d'une première librairie (L'usage du monde, Paris 17^e), également soutenue par le CNL, cette opération permet désormais à Vannes de disposer d'une librairie dotée d'un fonds significatif, mis en valeur avec professionnalisme.

Garin (Chambery) - Transmission. Reprise en 2007, cette librairie créée dans l'après-guerre a été cédée en 2016, avec l'aide du CNL, dans des conditions favorables pour le repreneur, précédemment directeur d'un établissement d'une enseigne culturelle. L'avenir de la librairie, qui dispose d'une belle surface de vente, semble dès lors assuré avec un projet cohérent et dynamique.

Les Petits papiers (Auch) - Extension. Soutenue dès sa création en 2009, cette librairie généraliste située dans la ville haute, a développé une offre qualitative, dont le développement a pourtant été freiné par le manque d'espace. L'annexion du local contigu a permis de quasiment doubler la surface, de repenser l'implantation et d'approfondir l'offre, renforçant ainsi les fondamentaux de cette librairie.

Les aides à la valorisation des fonds et de la création éditoriale (VAL)

Permettant d'alléger les charges régulièrement consenties par le libraire pour mettre en valeur la qualité de son assortiment et renforcer son attractivité commerciale ou son rôle culturel, les aides à la mise en valeur des fonds et de la création éditoriale visent à accompagner les librairies de référence, offrant à un large public l'accès à une création éditoriale diversifiée et de qualité, dans un lieu attractif, avec un accueil et des conseils professionnels aux clients.

En 2016, la réforme de ce dispositif, votée en 2015, a poursuivi son déploiement. Pour mémoire, cette réforme a fait évoluer ces aides, en intégrant désormais, en plus de l'assortiment et de l'animation, la qualité de l'accueil et du conseil, l'attractivité du lieu et la pertinence de la gestion économique, avec notamment l'application d'un taux maximal de ventes à terme, concernant essentiellement les ventes aux bibliothèques.

Les demandes soumises à l'examen du CNL dans le cadre de ce dispositif émanent très largement de librairies généralistes (81 %) et près d'un tiers des librairies soutenues en 2016 n'avaient pas sollicité ou obtenu cette aide l'an passé.

Par ailleurs, en allouant davantage d'aides forfaitaires de 5 000 € et, inversement, moins d'aides plancher de 3 000 €, le CNL a limité un effet de saupoudrage, relevé le montant de l'aide moyenne à près de 5 000 € et majoré certaines demandes, notamment celles des librairies ultramarines, de façon à davantage tenir compte de leurs contraintes d'exploitation.

En 2016, ont notamment bénéficié d'une aide à la valorisation des fonds et de la création éditoriale :

Lucioles (Vienne), **Masséna** (Nice) et **Passages** (Lyon), bénéficiaires de l'aide maximale, dont le travail quotidien sur l'assortiment et l'accompagnement des auteurs est unanimement salué.

Les Mots passants (Aubervilliers), **Livres in room** (Saint-Pol-de-Léon), **La parenthèse** (spécialisée en bandes dessinées - Nancy), **Le poivre d'âne** (Manosque) et **Quai des brumes** (Strasbourg), librairies de référence qui n'avaient pas pu déposer de demandes durant leur phase de rachat (également soutenu par le CNL), conformément aux critères d'éligibilité du dispositif.

A l'orange bleue (Orange), **Au poivre d'âne** (La Ciotat), **Les belles images** (Guéret), **Le rouge et le noir** (Saint-Chely-d'Apcher), **Les vraies richesses** (Juvisy), **La mare aux diables** (Dunkerque) et **Mosaïque** (Die), librairies généralistes ou spécialisées présentant un chiffre d'affaires moins important, mais effectuant un travail professionnel essentiel, pour qui cette aide représente un soutien proportionnellement significatif.

Les aides aux librairies à l'étranger

En favorisant la création, le renouvellement ou le développement d'un réseau de librairies de référence, qui présentent et valorisent une offre riche et diversifiée en langue française, les aides aux librairies francophones ou internationales, disposant de livres d'expression française, contribuent pleinement à soutenir la présence du livre français à l'étranger.

Dans cette optique, des agréments sont ainsi alloués aux librairies à l'étranger, leur permettant de prétendre aux subventions qui leur sont dédiées. Dans un premier temps, il s'agit de faciliter la création ou le développement d'une offre significative d'ouvrages en français, dans une librairie entièrement ou partiellement dédiée au livre français, afin de lui permettre au bout de trois ans d'obtenir l'agrément « librairie francophone de référence » et de bénéficier de l'accès aux subventions pour la diversification et la valorisation des fonds.

En 2016, suite à la visite de la ministre de la Culture et de la Communication au Salon du livre de Beyrouth, ces aides ont évolué : les catégories de dépenses éligibles ont été harmonisées et le soutien à la mise en valeur de la librairie par des travaux de rénovation, d'agencement ou l'acquisition de mobilier a été élargi.

A cela s'ajoutera, à l'avenir, la mise en place d'un fonds à la transmission et à la reprise des librairies francophones, en partenariat avec la Centrale de l'édition. Ce fonds permettra d'accorder, sous certaines conditions, un prêt à taux zéro aux repreneurs de librairies francophones de référence dont le maintien est emblématique de la présence française à l'étranger.

En 2016, ont notamment bénéficié d'une aide aux librairies à l'étranger :

8 librairies francophones du Liban pour leur participation au Salon du livre de Beyrouth.

La Librairie française de Rome (Italie), pour la reprise de la librairie et la reconstitution de l'assortiment.

La librairie Jaimes à Barcelone (Espagne), pour un soutien à la programmation des animations dans le cadre des 75 ans de la librairie.

La librairie café Polylogue à Leipzig (Allemagne), pour une aide à la constitution du stock initial.

La Librairie 15.21 de Nouakchott (Mauritanie) et **Le trèfle à Curepipe** (Ile Maurice), bénéficiaires d'un premier agrément « librairie francophone de référence ».

Les labels LIR et LR

Mis en œuvre par le CNL pour le compte du ministère de la Culture et de la Communication, les labels LiR (librairie indépendante de référence) et LR (librairie de référence pour des librairies de groupe) permettent de reconnaître, valoriser et soutenir les engagements et le travail qualitatif des librairies indépendantes qui connaissent une fragilité économique.

Ces labels offrent aux librairies la possibilité de valoriser leurs qualités d'accueil, de services et d'assortiment, de bénéficier de conditions commerciales plus favorables de la part de certains fournisseurs (taux de remise plancher supérieur, retours crédités à 30 jours...) et de solliciter une subvention pour la mise en valeur des fonds en librairie (dispositif VAL). Par ailleurs, le label LiR, attribué pour une durée de trois ans, permet aux librairies de bénéficier d'une exonération de la contribution économique territoriale (CET), sous réserve d'une délibération en ce sens des collectivités territoriales.

Dans ce cadre, la ministre de la Culture et de la Communication, a renouvelé ou attribué pour les trois prochaines années civiles le label LIR à 92 établissements et le label LR, lequel ne permet pas de bénéficier de l'exonération de la CET, à 6 autres.

Par ailleurs, le CNL et le ministère de la Culture et de la Communication ont travaillé de concert à la création d'un nouveau visuel, commun aux deux labels (LIR et LR), très graphique et mieux identifiable. Suite à cela, les librairies labellisées se sont vu proposer un matériel de communication, dont pour la première fois une affiche présentant au grand public les principes et les critères de labellisation.

En 2016, ont notamment bénéficié d'une labellisation :

19 librairies reconnues LIR ou LR pour la toute première fois, parmi lesquels 5 ex-magasins Chapitre (**Arthaud** à Grenoble, **Cajelice** à Perpignan, **Corneille** à Laval, **Le Forum du livre** à Rennes, **Nouvelle librairie Baume** à Montélimar), qui ont rapidement mis en place une politique d'animation et de rencontres étoffée.

Des librairies généralistes de proximité, dynamiques, soutenues par le CNL lors de leur création ou de leur reprise (**M'Lire Anjou** à Château-Gontier, **Lisez-moi** à Vertou, **Les grands chemins** à Lisieux, **Le festin nu** à Biarritz, **Le Poivre d'âne** à Manosque, **Le talon d'Achille** à Montluçon).

Les aides aux structures de soutien aux librairies

Chaque année, le CNL soutient un certain nombre de structures contribuant à représenter, accompagner ou promouvoir les librairies. Dans le cadre de ce dispositif, trois structures à vocation nationale ou internationale ont ainsi aidées en 2016 : l'Association pour le développement de la librairie de création (ADELC), l'association internationale des libraires francophones (AILF), Presses et livre en réseau (Page des libraires), Verbes (opération nationale Un livre, une rose).

LE SOUTIEN AUX BIBLIOTHEQUES

Le soutien du CNL aux bibliothèques se décline en subventions visant, d'une part, à développer la diffusion du livre en bibliothèque et, d'autre part, à accompagner la numérisation du patrimoine imprimé.

Dans cette optique, sont ainsi attribuées des subventions au développement de projets en faveur de l'accès au livre et à la lecture des publics empêchés, et des subventions à la Bibliothèque nationale de France (BnF) pour la numérisation patrimoniale et l'exploitation numérique des livres indisponibles du XX^e siècle .

En 2016, 153 aides ont été attribuées aux bibliothèques pour un montant total de 6,07 M€.

	Nombre d'aides	Montants
Diffusion auprès des publics empêchés	151	542 486 €
Bibliothèque nationale de France	2	5 530 000 €
TOTAL BIBLIOTHEQUES	153	6 072 486 €

Montants les plus importants alloués par bénéficiaires (hors BnF)

Agence régionale du livre PACA (collections, médiation, animation), 38 000 €
Maison d'arrêt de Fleury-Mérogis (collections), 37 450 €
Bib. pénitentiaires Toulouse sud (collections, formation, médiation, animation), 35 608 €
Médiathèque de Seine-et-Marne (collections, médiation, animation), 35 000 €
APHP (collections, formation, médiation, animation, outils de lecture), 21 771 €
Centre pénitentiaire de Baie-Mahault (collections, médiation, animation), 18 046 €
Bib. Elsa Triolet de Bobigny (collections, médiation, animation, outils de lecture), 17 380 €
Médiathèque Fort-Mahon-Plage (collections, médiation, animation, outils de lecture), 16 000 €
Médiathèque de Castelmaurou (collections, médiation, animation, outils de lecture), 15 410 €
Médiathèque de Chirongui (collections), 14 840 €

Montants cumulés alloués par types d'aides

2 aides à la Bibliothèque nationale de France, pour un total de 5 530 000 €
87 aides aux collections documentaires (publics empêchés) pour un total de 428 948 €
36 aides à la médiation ou aux animations (publics empêchés) pour un total de 87 748 €
24 aides aux outils de lecture (publics empêchés) pour un total de 17 886 €
4 aides à la formation (publics empêchés) pour un total de 7 904 €

Montants cumulés alloués par types de bibliothèques (hors BnF)

55 aides aux bibliothèques municipales pour un total de 124 827 €
34 aides aux bibliothèques d'établissements pénitentiaires pour un total de 115 213 €
9 aides aux bibliothèques associatives pour un total de 88 208 €
23 aides aux bibliothèques intercommunales pour un total de 87 440 €
9 aides aux bibliothèques départementales de prêt pour un total de 74 441 €
20 aides aux bibliothèques d'établissements hospitaliers pour un total de 50 257 €
1 aide aux bibliothèques spécialisées pour un total de 2 100 €

Les aides aux projets de diffusion du livre auprès des publics empêchés

Les aides à la diffusion du livre en bibliothèque visent à accompagner le développement de projets favorisant l'accès au livre et à la lecture des publics empêchés de lire, du fait de leur handicap, de leur détention, de leur hospitalisation ou de leur perte d'autonomie. Sont également concernés, *via* des actions menées en réseau en faveur des usagers des plus petites communes, les publics géographiquement, culturellement ou socialement éloignés du livre et de la lecture.

Dans cette optique, et dans le cadre d'un soutien global à des projets de qualité, sont ainsi attribuées des subventions aux collections (y compris aux formats numérique, audio ou Daisy), aux actions de médiation et de valorisation des fonds (y compris le portage à domicile), à la formation des professionnels et à l'achat d'outils de lecture spécifiques.

En 2016, la réforme de ce dispositif, votée en 2015, a poursuivi son déploiement. Pour mémoire, cette réforme a entièrement fait évoluer le soutien aux bibliothèques, au bénéfice de projets visant des publics empêchés. Encore trop peu connu des demandeurs potentiels, ce dispositif devrait quelque peu évoluer à l'avenir.

En 2016, ont notamment bénéficié d'une aide aux projets de diffusion du livre auprès des publics empêchés :

La médiathèque municipale de Carnac, pour un projet à destination des publics en situation de handicap (auditif, mental, moteur et visuel), renforçant un accueil et une offre adaptée, par l'achat de collections documentaires tous supports, l'acquisition de lecteurs Daisy et l'organisation d'animations à destination de ces publics, usagers de la bibliothèque, issus de foyers de personnes âgées ou d'établissements spécialisés.

La bibliothèque Elsa Triolet de Bobigny, pour un projet d'achat de documents adaptés tous supports, prenant en compte les publics en situation de handicap, notamment le handicap mental, pour des animations en langue des signes français (LSF), des actions hors les murs, le portage à domicile et des dépôts d'ouvrages dans une douzaine de lieux.

L'association Juste pour un sourire, créée par des étudiants en médecine, pour un projet innovant de mise à disposition d'ouvrages tous publics dans les salles d'attentes et les couloirs de l'hôpital Jean Perrin de Clermont-Ferrand, grand centre d'oncologie.

Les bibliothèques des Maisons d'arrêt de Limoges et de Guéret, en partenariat avec le Centre régional du livre en Limousin, dans le cadre du protocole Culture-Justice, pour le développement des collections et une expérience originale de résidence d'écrivain en milieu pénitentiaire, autour du thème de l'autobiographie et du retour sur soi.

Les bibliothèques du Centre de détention de Nancy-Maxéville, pour un projet exemplaire de développement de collections thématiques, une proposition d'animations, avec notamment la présence de conteurs au parloir et à proximité des services d'accueil social de l'établissement pénitentiaire, et un partenariat avec la médiathèque municipale de Nancy et la bibliothèque départementale de prêt (BDP) de Meurthe et Moselle pour la formation des détenus-auxiliaires.

Les aides à la Bibliothèque nationale de France

Les aides du Centre national du livre à la Bibliothèque nationale de France visent à accompagner à la fois le vaste chantier de numérisation patrimoniale et le développement du registre des œuvres indisponibles du XX^e siècle.

Dans cette optique, sont ainsi attribuées, au titre du volet patrimonial, des subventions pour la dématérialisation de documents imprimés patrimoniaux, le déploiement de la plateforme Gallica et le développement du système de préservation et d'archivage réparti (SPAR). S'agissant du volet exploitation numérique des œuvres indisponibles du XX^e siècle, les subventions sont attribuées pour le développement du registre des livres indisponibles en réédition électronique (ReLIRE), la numérisation au format image des ouvrages inscrits sur la base ReLIRE et la consolidation des infrastructures immobilières ou numériques.

En 2016, comme les années précédentes, le soutien du CNL à la BnF a été très significatif, avec 4,1 M€ consacrés à la dématérialisation d'imprimés, à la dématérialisation de livres rares et précieux issus de la Réserve et de la bibliothèque de l'Arsenal, au développement de Gallica et aux évolutions logicielles, et 1,4 M€ consacrés à la numérisation et à l'antiquariat des livres indisponibles du XX^e, soit un soutien total à hauteur de 5,5 M€.

LE SOUTIEN AUX ORGANISATEURS DE MANIFESTATIONS LITTÉRAIRES

Le soutien du CNL aux organisateurs de manifestations littéraires se décline en subventions visant à accompagner la diffusion et la promotion du livre en France, à travers notamment des manifestations littéraires au rayonnement national et international, œuvrant en faveur du livre et de la lecture et s'adressant au public le plus large.

Dans cette optique, sont ainsi attribuées des subventions à la réalisation de manifestations littéraires en région et à l'organisation d'activités annuelles de structures œuvrant en faveur du livre et de la lecture. A cela, s'ajoute le soutien aux structures de promotion du livre et de la lecture.

En 2016, 185 aides ont été attribuées aux manifestations littéraires pour un montant total de 3,21 M€.

	Nombre d'aides	Montants
Manifestations littéraires en région	172	2 166 300 €
dont Fête du livre pour la jeunesse	63	109 600 €
dont Printemps des poètes	22	65 200 €
Structures¹	13	1 043 500 €
TOTAL MANIFESTATIONS LITTÉRAIRES	185	3 209 800 €

1. dont CPLJ (Centre de promotion du livre de jeunesse), pour un montant de 0,28 M€
dont Printemps des poètes, pour un montant de 0,25 M€
dont Villa Gillet, pour un montant de 0,2 M€

Montants les plus importants alloués par manifestations

Festival international de la bande dessinée (Angoulême), 150 000 €¹
Etonnants Voyageurs (Saint-Malo), 135 000 €
Les Rendez-vous de l'histoire (Blois), 90 000 €
Assises internationales du roman (Lyon), 90 000 €
Le marathon des mots (Toulouse), 80 000 €
Festival America (Vincennes), 70 000 €
Escalaes littéraires (Escalaes du livre, Escalaes d'été, Bordeaux), 66 000 €
Marché de la poésie (Paris), 55 000 €
Fête du livre de Bron (Bron), 50 000 €
Les correspondances de Manosque (Manosque), 50 000 €

Montants les plus importants alloués aux structures

Centre de promotion du livre de jeunesse (Montreuil), 280 000 €
Printemps des poètes (Paris), 255 000 €
Villa Gillet (Lyon), 195 000 €
Maison de la poésie / Scène littéraire (Paris), 80 000 €
Centre international de poésie (Marseille), 60 000 €
Maison des écrivains étrangers et des traducteurs (Saint-Nazaire), 47 500 €
Le Labo des histoires (Paris), 45 000 €
Les Petits champions de la lecture (Paris), 30 000 €
Les amis de Pontigny-Cerisy (Cerisy-la-Salle), 20 000 €
Société littéraire des Goncourt (Paris), 15 000 €

¹ 125 000 € complétés par 25 000 € alloués à titre exceptionnel, sur le budget 2017, soit un total de 150 000 € pour l'organisation de l'édition 2016 du Festival international de la bande dessinée.

Les aides à la réalisation de manifestations littéraires en région

Pour assurer une meilleure diffusion et une meilleure promotion du livre en France, le CNL soutient des manifestations littéraires, œuvrant en faveur du livre et de la lecture et s'adressant au public le plus large.

Qu'elles se présentent sous la forme de salons, de foires ou de festivals, ces manifestations, organisées en partenariat avec les professionnels locaux, représentent tous les genres littéraires soutenus par le CNL.

Par ailleurs, elles doivent présenter un projet littéraire structuré (originalité de la programmation, capacité de renouvellement dans le choix des auteurs proposés...), respecter la diversité éditoriale en favorisant la venue d'éditeurs indépendants et prendre soin d'ouvrir chaque année leur programmation aux primo-romanciers ou aux auteurs émergents.

Elles doivent également prendre en compte les formes nouvelles de promotion du livre et de la lecture (lectures-performances, concerts littéraires...). Enfin, elles doivent rémunérer les auteurs qui participent à des rencontres.

Dans ce cadre, sont également allouées des subventions au titre des manifestations nationales Partir en livre et Printemps des poètes.

En 2016, la réforme de ce dispositif, votée en 2015, a poursuivi son déploiement. Pour mémoire, cette réforme a fait évoluer cette aide, en rendant obligatoire la rémunération des auteurs dans les manifestations littéraires soutenues par l'établissement. Cette obligation, d'ores et déjà appliquée en 2015 par certaines manifestations, a été pleinement active à compter de janvier 2016.

En 2016, ont notamment bénéficié d'une aide à la réalisation de manifestations littéraires en région :

Lire en poche (Nouvelle-Aquitaine). Seule manifestation centrée sur le livre au format poche, *Lire en poche* est devenue, depuis sa création en 2005, un salon du livre structurant dans le paysage des manifestations littéraires en France.

Quai des bulles (Bretagne). Centré sur la bande dessinée, cette manifestation est devenue, au fil des années, un modèle du genre. En 2016, la programmation littéraire a notamment été marquée par un renforcement des rencontres d'auteurs.

Le Banquet du livre (Occitanie). Manifestation ambitieuse et exigeante, centrée sur les sciences humaines et la littérature, le *Banquet du livre* propose une programmation d'une remarquable qualité intellectuelle, remportant l'adhésion d'un public nombreux.

Les Imaginales (Grand Est). Consacrées à la *fantasy*, *Les Imaginales* sont une véritable référence, en France comme en Europe, attirant un public nombreux, notamment sur la tranche d'âge 15-25 ans, pourtant difficile à mobiliser sur les manifestations littéraires.

Les Rendez-vous de la bande dessinée d'Amiens (Hauts-de-France). Construite autour d'un projet littéraire structuré, cette manifestation est une référence dans son domaine. Elle attire un public nombreux dans une région peu dotée en manifestations littéraires.

Les aides aux activités annuelles de structures

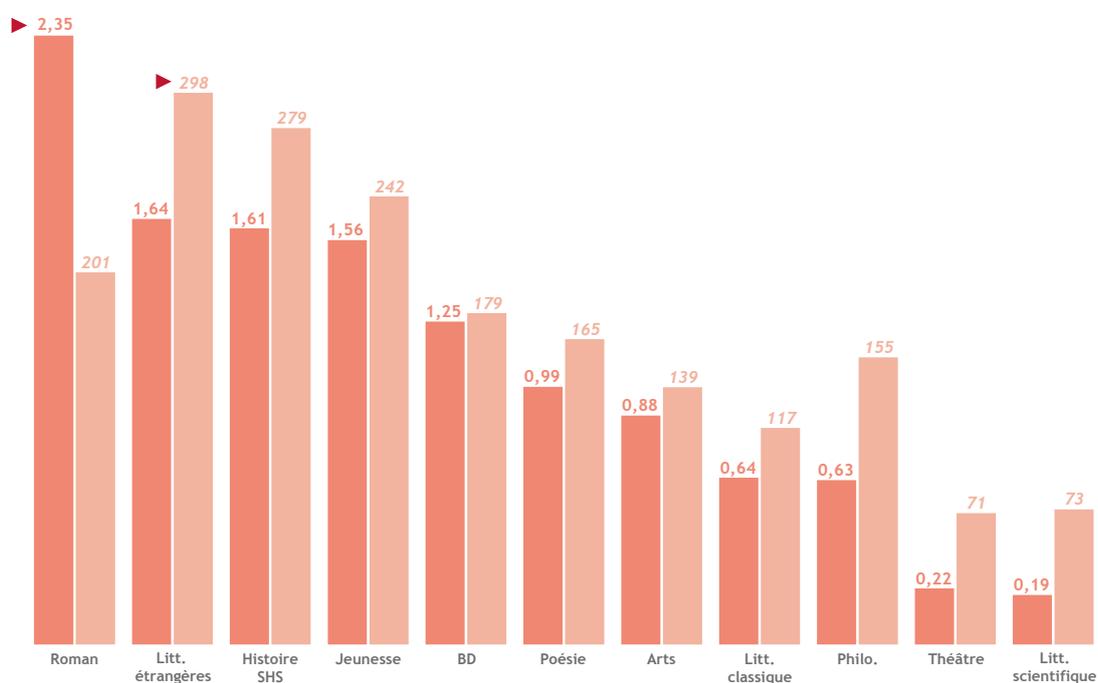
Chaque année, le CNL soutient un certain nombre de structures contribuant à diffuser et promouvoir le livre et la lecture ou participant à l'éducation artistique et culturelle. Dans le cadre de ce dispositif, treize structures à vocation nationale ou internationale ont ainsi été aidées en 2016, parmi lesquelles le Centre de promotion du livre de jeunesse, le Printemps des poètes, la Villa Gillet, la Maison de la poésie-Scène littéraire, le Centre international de poésie de Marseille, la Maison des écrivains étrangers et des traducteurs, le Labo des histoires et les Petits champions de la lecture.

PANORAMA DES AIDES PAR DOMAINE EDITORIAL

Afin de mesurer la portée de son action par secteur éditorial, le CNL propose chaque année une ventilation globale de ses aides selon les thématiques de ses commissions : roman, littérature classique, littératures étrangères, philosophie, histoire-SHS, littérature scientifique et technique, arts, poésie, théâtre, jeunesse et bande dessinée.

Dès lors qu'ils sont ventilables dans une thématique, tous les types d'aides sont agrégés : aides aux auteurs, éditeurs ou revues, mais également aides aux manifestations littéraires, aux librairies, aux bibliothèques ou aux entreprises qui ne sont pas examinées par les commissions thématiques, mais par des commissions ou des comités *ad hoc*.

En 2016, sur les 26,55 M€ alloués au total (21,02 M€ hors soutien à la Bibliothèque nationale de France), 11,97 M€ sont ainsi ventilables¹, soit 47 % des aides globales en valeur et 57 % des aides hors soutien à la bibliothèque nationale de France.



Montants en M€

Nombre d'aides

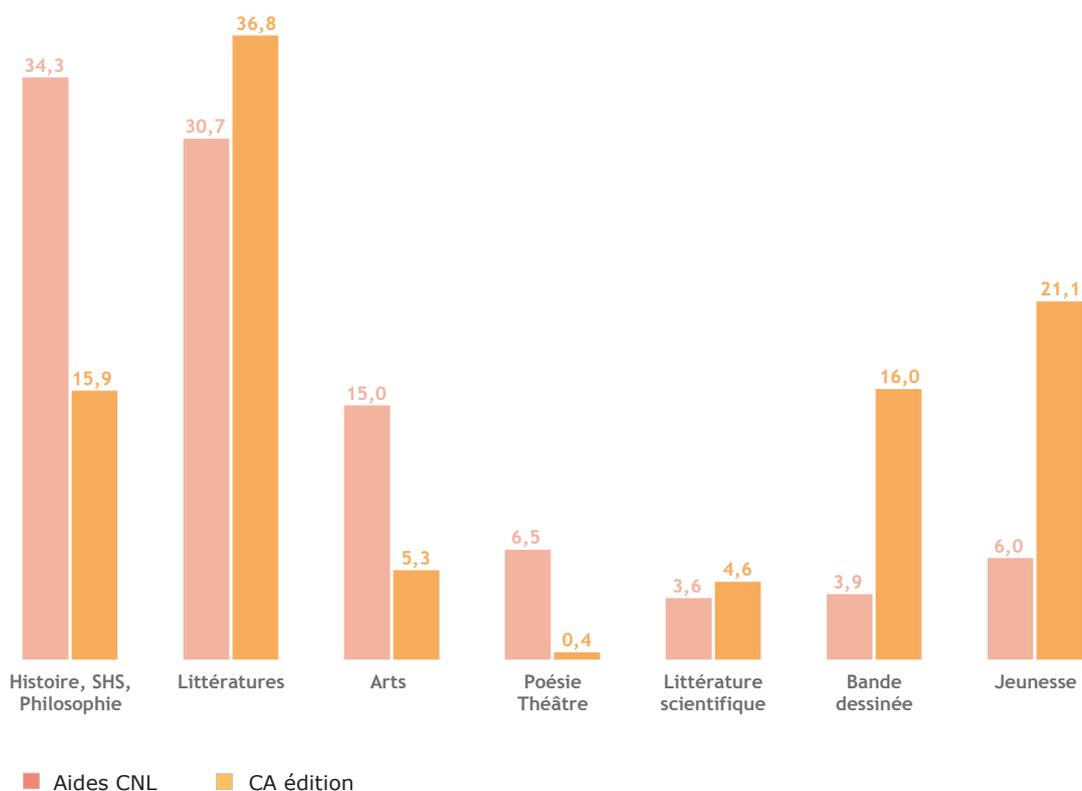
► le plus aidé

Cette ventilation témoigne toujours d'un soutien significatif aux secteurs de rotation lente, puisque tous les champs couverts par le CNL relèvent en effet de ce type de production, à l'exception du roman, de la jeunesse et de la bande dessinée. Pour mémoire, selon la classification DEWEY, la notion de rotation lente s'applique aux secteurs arts et bibliophilie, littérature classique, littératures étrangères, littérature scientifique et technique, philosophie, poésie, sciences humaines et sociales, théâtre.

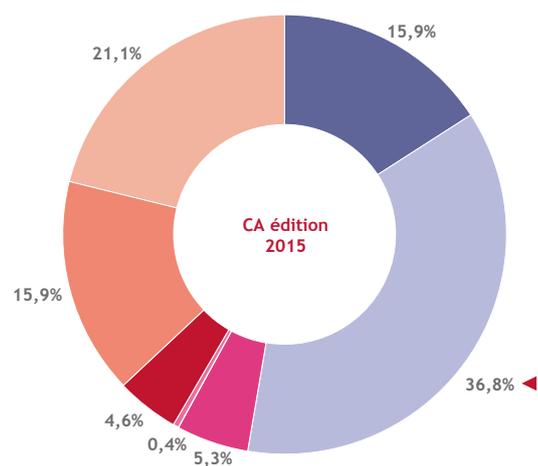
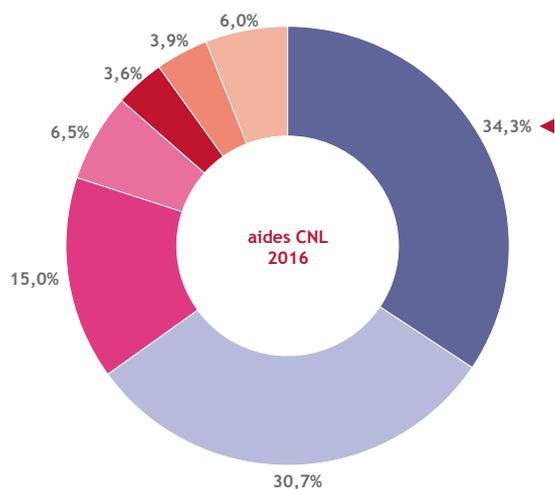
¹ Ne sont ventilables que partiellement les aides aux manifestations littéraires, aux bibliothèques, aux librairies, aux entreprises d'édition et au développement numérique. Ne sont pas ventilables les bourses aux traducteurs étrangers, l'assistance culturelle, les aides à l'extraduction, aux structures, aux régions et à la BnF.

Resserrée sur les éditeurs et revues soutenus au titre de l'édition, la ventilation des aides CNL par secteur éditorial montre que l'établissement aide plus les domaines « Histoire, sciences humaines et sociales, philosophie », « arts » et « poésie, théâtre » que ce qu'ils représentent au sein du chiffre d'affaires de l'édition française (hors secteurs non aidés par le CNL), et ce de manière très significative. En effet, le domaine « Histoire, sciences humaines et sociales, philosophie » pèse 34,3 % des aides CNL ventilables en valeur, contre 15,9 % du chiffre d'affaires de l'édition, soit un différentiel positif de 18,5 points ; le domaine « arts » pèse 15 % des aides CNL ventilables en valeur, contre 5,3 % du chiffre d'affaires de l'édition, soit un différentiel positif de 9,7 points ; et le domaine « poésie, théâtre » pèse 6,5 % des aides CNL ventilables en valeur, contre 0,4 % du chiffre d'affaires de l'édition, soit un différentiel positif de 6,1 points.

A l'inverse, le CNL aide moins les domaines « littératures », « jeunesse », « bande dessinée » et « littérature scientifique et technique » que ce qu'ils représentent au sein du chiffre d'affaires de l'édition française (hors secteurs non aidés par le CNL) ; se concentrant, notamment en « jeunesse » et « bande dessinée », sur des projets exigeants, de qualité, contribuant véritablement à la diversité de l'offre éditoriale. Le domaine « littératures » pèse 30,7 % des aides CNL ventilables en valeur, contre 36,8 % du chiffre d'affaires de l'édition, soit un différentiel négatif de 6,1 points ; le domaine « jeunesse » pèse 6 % des aides CNL en valeur, contre 21,1 % du chiffre d'affaires de l'édition, soit un différentiel négatif de 15,1 points ; le domaine « bande dessinée » pèse 3,9 % des aides CNL ventilables en valeur, contre 16 % du chiffre d'affaires de l'édition, soit un différentiel négatif de 12,1 points ; et le domaine « littérature scientifique et technique » pèse 3,6 % des aides CNL ventilables en valeur, contre 4,6 % du chiffre d'affaires de l'édition, soit un différentiel négatif d'1 point.



Source CA édition : Repères statistiques France 2015/2016-SNE.



- | | |
|------------------------------|---|
| ■ Histoire, SHS, Philosophie | ■ Littérature scientifique et technique |
| ■ Littératures | ■ Bande dessinée |
| ■ Arts | ■ Jeunesse |
| ■ Poésie, théâtre | |

► le plus aidé par le CNL : Histoire, SHS, philosophie

► CA édition le plus important : Littératures

Pour mémoire, plus du tiers (35 %) du chiffre d'affaires de l'édition française est généré par des secteurs non aidés par le CNL ; le chiffre d'affaires de l'édition française s'établissant à 2,53 milliards d'euros (données 2015), dont 1,64 milliards d'euros dégagé par les secteurs éditoriaux soutenus par le CNL.

L'ACTION INTERNATIONALE DU CENTRE NATIONAL DU LIVRE

Le CNL accompagne depuis de nombreuses années la présence du livre français à l'étranger par un dispositif très complet portant sur l'ensemble de la chaîne du livre : aides à la présence des auteurs étrangers en France, aides à la traduction du français vers les langues étrangères, des langues étrangères vers le français, soutien aux traducteurs, soutien au réseau des librairies françaises à l'étranger et à l'export.

Au-delà de ces dispositifs courants, le CNL a également engagé les moyens de sa contribution au rayonnement du livre français, en déployant son action internationale selon trois axes :

- développer les échanges professionnels et économiques ;
- renforcer l'expertise et le transfert d'ingénierie culturelle ;
- promouvoir et défendre des positions communes, notamment sur les questions de diversité culturelle et de bibliodiversité, aux niveaux européen et mondial.

En 2016 le CNL a ainsi poursuivi son action internationale, en direction d'établissements étrangers ayant des missions similaires aux siennes, en signant deux nouvelles conventions bilatérales avec l'Institut culturel roumain et le Centre national du livre géorgien.

L'établissement a également soutenu des organismes interprofessionnels, comme le Bureau international de l'édition française (BIEF), opérateur commun des éditeurs et des pouvoirs publics pour le développement des exportations, des échanges de droits et des partenariats internationaux. Dans cette perspective, le BIEF co-organise chaque année des programmes de professionnalisation d'acteurs du livre étrangers ou des rencontres professionnelles entre éditeurs français et éditeurs étrangers, souvent accueillis au sein du CNL.

Par ailleurs, le CNL coordonne, finance et accueille des séminaires de jeunes traducteurs étrangers. En 2016, ces séminaires ont bénéficié à la Roumanie et l'Algérie.

Toujours dans le cadre de son action internationale, le CNL a également soutenu en 2016 différentes initiatives, portées par la *French Comics Association* qui promeut la bande-dessinée franco-belge aux États-Unis (festival *French Comics Framed*, à New York), ou l'Alliance internationale de l'édition indépendante qui organise de nombreux échanges professionnels (rencontres entre éditeurs français et africains, formation entre pairs sur le graphisme et l'illustration...)

Enfin, l'établissement s'est engagé, aux côtés de 22 organisations (soit 19 pays et 21 langues), à continuer d'investir dans des programmes de promotion de la traduction littéraire et à intensifier ses échanges d'information et de bonnes pratiques. Ces engagements ont donné naissance, à l'occasion de la Foire de Francfort en Allemagne, au réseau de coopération Enlit (European network for literary translation), formalisé en association internationale, dont le CNL est membre fondateur.

LA POLITIQUE TERRITORIALE DU CENTRE NATIONAL DU LIVRE

Depuis 2014, l'État et le CNL ont développé une politique territoriale ambitieuse, qui vise à maintenir une offre de livres diversifiée sur l'ensemble du territoire. Au moyen de partenariats négociés avec les régions, le CNL a ainsi souhaité mobiliser des ressources nouvelles pour une politique publique du livre, complémentaire à son action nationale et aux interventions des services déconcentrés du ministère de la Culture et de la Communication, en s'efforçant de simplifier l'accès aux aides pour les porteurs de projet.

Dans cette optique, les partenaires se sont engagés à mettre en œuvre une politique conjointe de soutien aux librairies et aux points de vente du livre, et dans certains cas, à la vie littéraire et à la création, à l'édition et au développement de l'éducation artistique et culturelle.

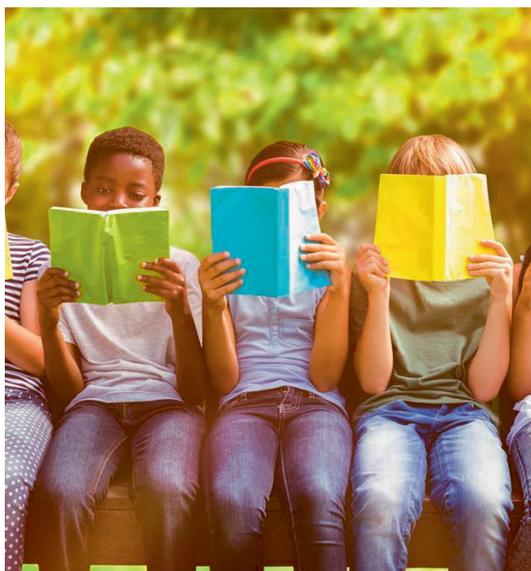
14 accords-cadres en faveur du livre et de la lecture ont ainsi été signés, dont 11 ont donné lieu à des conventions d'application financière sur l'année 2016, avec les régions Aquitaine (dont Limousin), Bretagne, Centre, Franche-Comté, Haute-Normandie, Languedoc-Roussillon, Lorraine, Midi-Pyrénées, Nord-Pas-de-Calais (dont Picardie) et Pays-de-la-Loire .

L'ensemble de ces conventions financières porte le soutien total du CNL en faveur de l'action territoriale à 0,73 M€, en 2016.

Deux ans après la mise en œuvre des premières conventions, l'année 2016 a également été l'occasion de premières réflexions sur l'action territoriale du CNL et sa nécessaire adaptation à la nouvelle organisation territoriale de la République, actant la fusion de certaines régions. En concertation avec le Service du livre et de la lecture (SLL) du ministère de la Culture et de la Communication, le CNL a donc mis en œuvre un groupe de travail, composé de représentants du SLL et de chargés du livre et de la lecture (Directions régionales des affaires culturelles), afin de préparer la future génération de conventions territoriales.

Par ailleurs, dans le cadre de la modernisation de l'action publique (MAP), le Premier ministre a lancé, en mai 2016, une mission d'évaluation de la politique de soutien à l'économie du livre et du cinéma en région. Cette évaluation avait notamment pour objet d'évaluer la cohérence de la répartition des rôles entre État et collectivités territoriales, d'une part, et entre administration centrale et CNL, d'autre part, concernant spécifiquement l'économie du livre.

Afin d'intégrer les conclusions de cette mission, rendues fin 2016, un nouvel accord-cadre sera proposé aux régions à l'avenir. Les dispositifs prévus par les nouvelles conventions signées dans ce cadre seront élaborés de manière à articuler de façon plus efficace et homogène les soutiens croisés des diverses instances (DRAC, régions, CNL).



LES JEUNES FRANÇAIS ET LA LECTURE

Afin de mieux connaître le secteur dans lequel il évolue, le CNL s'attache à interroger les professionnels du livre sur leurs enjeux, leurs mutations, leurs préoccupations ou leurs attentes, mais s'intéresse également au public, point de jonction de l'ensemble des acteurs, dont l'érosion peut *in fine* avoir de lourdes conséquences pour la chaîne du livre.

Mieux connaître et comprendre le public et ses habitudes revêt donc une importance capitale pour le CNL, tant pour éclairer la profession que pour conduire une politique de soutien la plus adaptée possible.

A cet effet, le CNL a produit en 2016 une étude sur les jeunes Français et la lecture.

Menée à l'échelle nationale, auprès de 1 500 jeunes, représentatifs de la population française âgée de 7 à 19 ans, cette étude réalisée par l'institut Ipsos visait à mesurer les pratiques actuelles des jeunes Français en matière de lecture et la place que celle-ci tient au sein de leurs loisirs ; à comprendre leurs perceptions, leurs motivations et leurs freins vis-à-vis du livre et de la lecture ; à identifier les leviers qui les amènent à la lecture ou qui les amèneraient à renouer avec la lecture.

Cette étude conclut que :

- Les jeunes lisent. Bien sûr pour l'école ou le travail, mais aussi par goût personnel, pour leurs loisirs. Ils lisent en moyenne 6 livres par trimestre, dont 4 dans le cadre de leurs loisirs. Ils consacrent environ 3 heures par semaine à la lecture pour leurs loisirs.
- Les jeunes aiment lire.
- Ils lisent avant tout pour le plaisir, pour se détendre, s'évader ou rêver. Leurs moments préférés pour la lecture sont le soir avant le coucher ou les vacances.
- Le taux de lecture pour le loisir baisse fortement à l'âge de l'entrée au collège.
- La concurrence des autres activités, et le manque de temps qu'elle génère, est un frein majeur à la lecture des jeunes.
- L'environnement familial joue un rôle déterminant sur les pratiques de lecture. Les jeunes qui sont les plus grands lecteurs et valorisent le plus la lecture sont ceux qui vivent dans un foyer où le père, et en second lieu la mère, sont également de grands lecteurs et leur ont raconté des histoires quand ils étaient petits ; où les parents contrôlent le plus leur usage d'Internet ; où le niveau d'étude et la catégorie socio-professionnelle de la personne de référence du foyer sont les plus élevés ; où le nombre de livres au domicile est important.

Cette étude conforte l'importance des politiques publiques d'éducation artistique et culturelle, dans lesquelles le CNL s'inscrit pleinement, en organisant notamment la grande fête du livre pour la jeunesse pour le compte du ministère de la Culture et de la Communication.

L'étude complète est téléchargeable et feuilletable sur le site Internet du CNL.



LA SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE DES AUTEURS DU LIVRE

Alors que l'environnement technologique, économique et culturel de la chaîne du livre connaît une profonde et rapide mutation, la situation apparaît particulièrement préoccupante pour les auteurs du livre, qui se trouvent souvent fragilisés et dont l'activité de création est véritablement menacée.

Dans ce contexte, la ministre de la Culture et de la Communication a souhaité disposer d'une photographie

complète de la situation économique et sociale des auteurs, à travers un vaste dispositif d'enquête national mobilisant de nombreux services et opérateurs : ministère de la Culture et de la Communication, organisations au service des auteurs, structures régionales.

Au sein de ce dispositif, le Centre national du livre a plus particulièrement porté la réflexion sur les auteurs du livre affiliés à l'Agessa en 2013. S'inscrivant dans le prolongement des réflexions précédemment engagées sur les auteurs assujettis, précomptés de l'Agessa (non affiliés), ce volet d'enquête visait à dresser un état des lieux précis des caractéristiques sociodémographiques, des activités professionnelles et des revenus de la population des auteurs du livre affiliés à l'Agessa.

De cette étude, il ressort que les affiliés répondants :

- sont plutôt des femmes ;
- ont 49 ans en moyenne ;
- résident plutôt en Ile-de-France ;
- sont majoritairement propriétaires de leur logement principal ;
- vivent pour la moitié d'entre eux au sein de foyers déclarant des revenus supérieurs à 30 000 € nets annuels ;
- consacrent très largement 100 % de leur temps à leur activité de création ;
- tirent la majeure partie de leurs revenus individuels de leur activité d'auteur ;
- exercent, pour plus du tiers d'entre eux, une autre activité parallèlement à leur activité d'auteur, cette autre activité leur permettant d'amortir quelque peu la baisse de leurs revenus d'auteur, très largement soulignée.

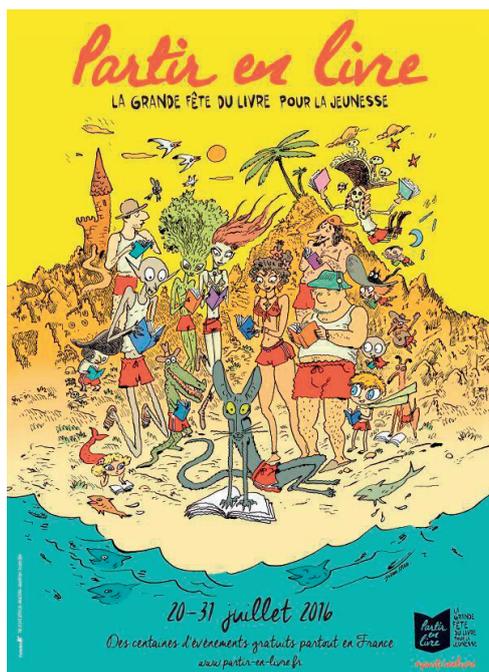
Si de forts écarts apparaissent selon les profils, notamment au regard de l'activité artistique principalement exercée, des tendances communes apparaissent, puisqu'une majorité d'affiliés constate une baisse des revenus issus de la vente et de l'exploitation d'œuvres (principale source de revenu), alors même que le volume de publications présente une évolution positive et que les statistiques du secteur sont à nouveau encourageantes.

Assez logiquement, les affiliés soulèvent donc un certain nombre de problématiques et expriment, globalement, des inquiétudes, des difficultés, un désenchantement ou un découragement vis-à-vis notamment de leur niveau de revenus ou de leurs conditions de travail. Assez largement pessimistes, ils envisagent des perspectives plutôt défavorables ou incertaines et s'interrogent sur les nécessaires nouvelles options qu'ils doivent prendre.

Malgré cela, les auteurs affiliés du livre restent profondément attachés à leur activité ou leur métier d'auteur, qu'ils qualifient volontiers d'enthousiasmant, d'exaltant, de réjouissant, de trépidant, tout autant que de fondamental, indispensable ou nécessaire. En un mot, passionnant.

L'étude complète est téléchargeable et feuilletable sur le site Internet du CNL.

LES GRANDES OPERATIONS



PARTIR EN LIVRE, LA GRANDE FÊTE DU LIVRE POUR LA JEUNESSE

Souhaitée par le ministère de la Culture et de la Communication en 2015, la grande fête du livre pour la jeunesse est, depuis, conçue et mise en œuvre par le Centre national du livre, avec pour ambition de créer une véritable « nation de lecteurs ».

Dans cette optique, le CNL s'attache à faire évoluer l'image du livre, en l'associant au plaisir de lire ; à se saisir d'une période de temps libre, de loisirs, de vacances en famille, où les enfants « déconnectés du livre scolaire » lisent plus volontiers ; à faciliter l'accès au livre pour démythifier le support ; à apporter le livre aux jeunes, sur leurs lieux de vacances ou à proximité de chez eux pour ceux qui ne partent pas ; à toucher les publics les plus empêchés et éloignés du livre, notamment dans les territoires périurbains ou

ruraux en difficulté ; à soutenir la littérature de jeunesse sans porter de jugement de valeur sur ce qui est lu. Une telle opération est également un moyen unique de soutenir l'ensemble de la profession.

La grande fête du livre pour la jeunesse donne accès au livre sous toutes ses formes, pour tous, dès le plus jeune âge, sur tout le territoire, dans un esprit ludique, tout en répondant au double besoin de proximité et de liberté des organisateurs.

Déployée du 20 au 31 juillet 2016, partout en France, à travers plus de 3 000 opérations gratuites, donnant accès à tous au livre sous toutes ses formes, dès le plus jeune âge, dans un esprit ludique, la deuxième édition de Partir en livre a rassemblé près de 500 000 personnes, confirmant le très bon accueil de la première édition.

La réussite de Partir en livre tient notamment :

- au partenariat avec le Centre de promotion du livre de jeunesse, en charge de la mobilisation des réseaux et du public, de la programmation et de l'organisation de l'événement ;
- à l'engagement fort des nombreux partenaires nationaux et locaux (42 au total) ;
- à une réelle appropriation sur le terrain, où chacun a pu se sentir concerné et devenir acteur, des professionnels de la chaîne du livre, aux réseaux d'éducation populaire, en passant par le milieu associatif, le monde du tourisme en passant et le public ;
- à la structuration de la fête, par un grand événement de lancement, une labellisation d'événements soutenus financièrement par le CNL, un référencement des événements et la mise en œuvre d'événements spécifiques par des partenaires ;
- à la mise à disposition d'outils et de supports de promotion et de communication par le CNL (kits de communication, site Internet dédié, réseaux sociaux, etc.).

Alliant qualité des animations, liberté dans l'organisation et objectifs ambitieux, Partir en livre bénéficie d'un potentiel de développement important, lui permettant de s'inscrire définitivement dans le paysage estival des Français, à l'instar des grandes fêtes culturelles nationales.

**LIVRE
PARIS**
SALON DU LIVRE DE PARIS
17-20 MARS 2016
**30 auteurs de
Corée du Sud**

LE SALON DU LIVRE DE PARIS

Du 17 au 20 mars 2016, le Centre national du livre a participé à la 36^e édition de Livre Paris, à travers des espaces d'accueil ou d'échanges, et deux espaces dédiés à la programmation ouverte au public.

A cette occasion, et avec l'Institut français et Livre Paris, le CNL a contribué à l'accueil des auteurs du pays invité d'honneur, en l'espèce, la Corée du Sud. Une programmation spécifique, intitulée « Ecrire et lire le monde d'aujourd'hui : regards croisés France-Corée », a ainsi été proposée autour de 23 auteurs coréens et 22 auteurs français.

Au-delà de cette programmation internationale, l'établissement a proposé une série de sept rencontres professionnelles, intitulées « Le livre demain », réunissant 30 intervenants (professionnels et écrivains) ; trois rendez-vous « inclassables » autour de l'actualité 2016, réunissant huit écrivains et personnalités ; quatre rendez-vous sur « l'acte d'écriture », avec trois grands écrivains et un illustrateur ; et enfin, une opération « Chèque Lire », avec deux auteurs, coréen et français.

Au total, le CNL a ainsi proposé 37 rencontres, avec 89 intervenants et près de 30 maisons d'édition représentées.

Outre le succès qualitatif de cette programmation riche et variée, qui a bénéficié d'une prolongation sur Internet grâce au podcast de certains débats sur France Culture, le stand du CNL a connu un réel succès, avec une fréquentation particulièrement élevée, totalisant plus de 4 000 spectateurs.



70 ANS AU SERVICE DU LIVRE ET DE LA LECTURE

70 ans après la création de la Caisse nationale des lettres, le Centre national du livre a fêté en 2016 son anniversaire. Pour l'occasion, un dispositif à deux dimensions a été déployé : rappeler une histoire, ouvrir sur l'avenir.

Une campagne de communication en ligne, lancée *via* les réseaux sociaux (Twitter, Facebook et Instagram), intitulée « Le saviez-vous ? » est revenue de façon ludique, par des exemples concrets, sur l'histoire du CNL, ses missions, ses actions. Le CNL a également diffusé son premier « film institutionnel » retraçant, de façon décalée et en images, 70 ans de l'établissement.

Ce volet numérique a été complété par une programmation événementielle, qui s'est attachée à montrer la vitalité de la création littéraire contemporaine, à travers tous les genres et styles. Composée de quatre grands volets thématiques, cette « saison littéraire », a débuté fin 2016 et se déclinera jusqu'à l'automne 2017.

Cet anniversaire a permis de fêter avant tout la création littéraire dans toute sa variété : la poésie, le roman, le théâtre, mais aussi les sciences humaines et sociales, la bande dessinée, le roman noir, la littérature jeunesse, sans oublier les grands écrivains étrangers et leurs traducteurs.

LES MOYENS DU CENTRE NATIONAL DU LIVRE¹

GRANDES MASSES BUDGETAIRES

	2016
Taxes	29,86 M€
Autres recettes	1,36 M€
<i>dont reprises provisions et amortissements</i>	1,14 M€
Total recettes	31,22 M€
Personnel	3,21 M€
Fonctionnement	3,67 M€
<i>dont dotations provisions et amortissements</i>	1,40 M€
Interventions	23,52 M€
Total dépenses	30,40 M€
Résultat net	0,82 M€

Source : compte financier 2016

En raison, principalement, de recettes plus importantes que prévu, le CNL affiche en 2016 un résultat patrimonial excédentaire, contrairement aux prévisions.

¹ Pour mémoire, l'exercice 2016 est celui de l'application pleine et entière du décret n° 2012-1246, du 7 novembre 2012, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP). La réforme introduite par ce décret vise à renforcer la gouvernance des finances publiques ; mettre en place des cadres budgétaires homogènes et cohérents pour l'ensemble des administrations publiques ; garantir la soutenabilité des budgets des organismes publics ; permettre aux instances dirigeantes, organes délibérants, autorités de contrôle et tutelles de disposer d'outils plus performants de pilotage et de suivi. Comme d'autres établissements publics, le Centre national du livre a bien entendu mis en œuvre et appliqué cette réforme, à compter du 1^{er} janvier 2016. Les moyens de l'établissement ont donc été analysés au regard de la nouvelle nomenclature GBCP, selon des périmètres sensiblement différents de ceux des exercices précédents, rendant inopérants les comparatifs pluriannuels détaillés.

REPARTITION DES RECETTES

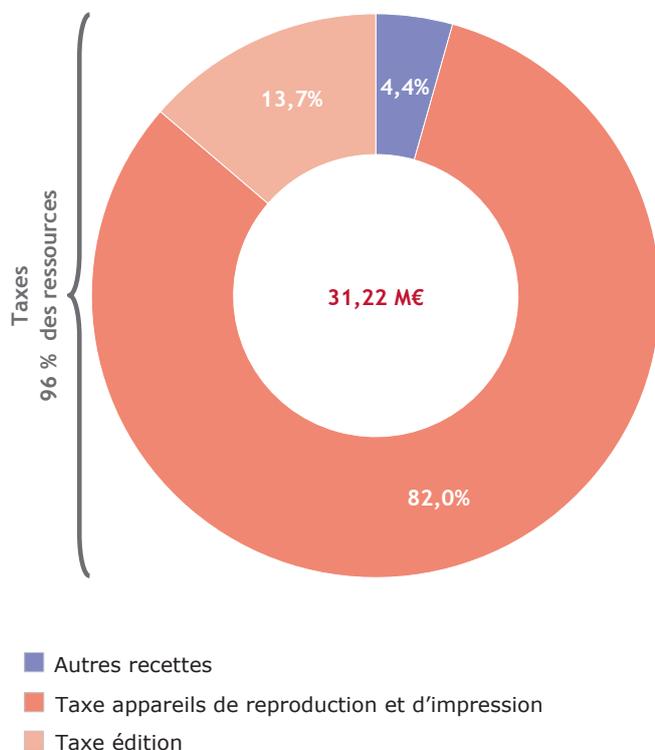
	2016
Taxes	29,86 M€
Autres recettes	1,36 M€
<i>dont reprises provisions et amortissements</i>	1,14 M€
Total recettes	31,22 M€

Source : compte financier 2016

Pour mener à bien ses missions, le CNL bénéficie du produit de deux taxes fiscales qui lui sont affectées : une taxe sur le chiffre d'affaires des éditeurs et une taxe sur les appareils de reproduction et d'impression. L'établissement ne percevant plus de subvention du ministère de la culture et de la communication, au titre de son fonctionnement ou de différents transferts de compétences, ces taxes constituent son unique ressource (sauf ressources exceptionnelles et/ou marginales).

En 2016, ces taxes ont constitué 96 % des ressources du CNL, avec un montant de recettes encaissées nettes de 29,86 M€, soit une forte progression par rapport aux prévisions budgétaires (fixées à 28,3 M€) et une quasi stabilité par rapport à 2015 (29,48 M€).

Par ailleurs, sur cet exercice 2016, l'établissement a bénéficié d'une recette exceptionnelle d'un 1 M€, suite à la vente d'un appartement, situé au 51, rue de Verneuil (Paris 7^e). Le CNL s'était, en effet, engagé à céder ce bien dans le cadre du schéma pluriannuel de stratégie immobilière, validé par les ministères de tutelle en 2012.



Répartition des taxes

En M€	2012	2013	2014	2015	2016	écart M€ 15-16	évol. % 15-16
Reproduction et imp.	29,64	29,39	26,30	27,73	25,59		
Edition	4,99	5,28	4,67	4,54	4,27		
Total taxes brutes	34,63	34,67	30,97	32,27			
Frais de gestion	1,39	1,39	1,24	1,29			
Remboursement de taxes	0,06	0,30	0,34	1,50			
Total taxes nettes*	33,18	32,98	29,39	29,48	29,86	0,38	1,3%

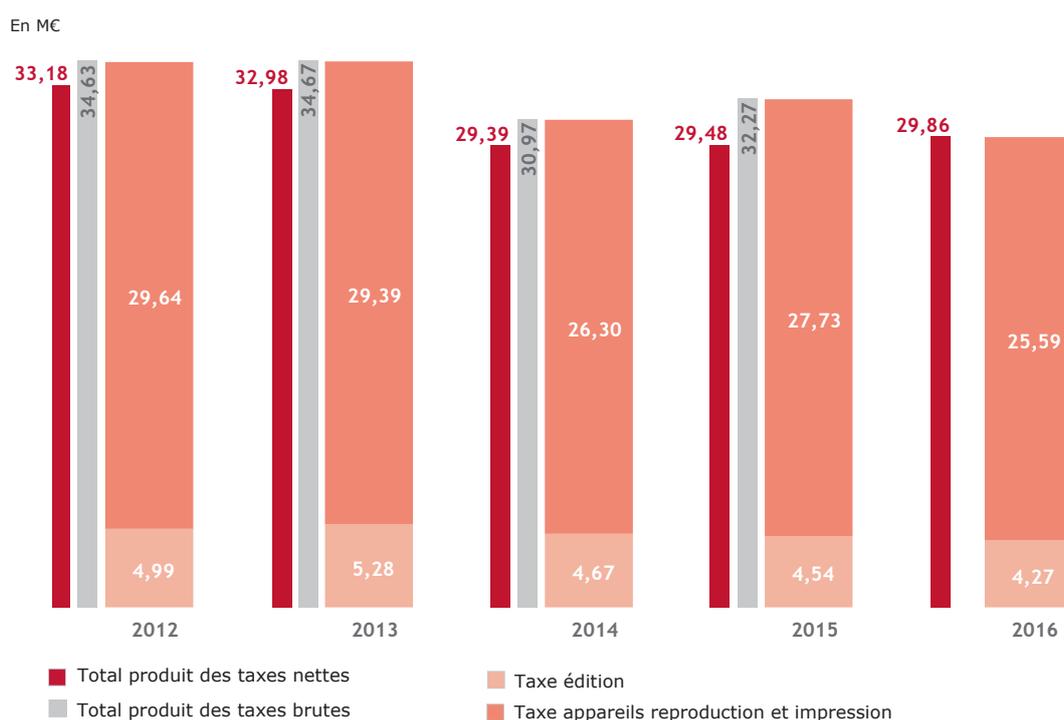
Source : compte financier 2016

*après remboursement des taxes pour trop perçu et paiement des frais de gestion, de 2012 à 2015. Pour mémoire, à compter de 2016, les taxes affectées ne sont plus comptabilisées en brut, mais uniquement en net.

De nature redistributrice, la première taxe est perçue au taux de 0,2 % et concerne les ventes d'ouvrages en librairie. Elle est due par les éditeurs dont le chiffre d'affaires annuel « vente livres » est supérieur à 76 300 €. De nature compensatrice, au regard du préjudice subi par les éditeurs et les auteurs, la deuxième est perçue au taux de 3,25 % et concerne les ventes d'appareils de reprographie, de reproduction et d'impression. Comme pour les autres opérateurs, ces recettes fiscales sont désormais plafonnées par la loi de finances, à 5,3 M€ pour la taxe édition et à 29,4 M€ pour la taxe reproduction et impression.

Première ressource du CNL, la taxe sur les appareils de reproduction et d'impression a, contre toute attente, présenté de meilleures rentrées fin 2016, après une année particulièrement incertaine et des niveaux de rendement parfois en deçà de ceux envisagés. Cette incertitude en matière de rendement, en partie liée à la conjoncture économique, rendent difficiles les prévisions budgétaires et fragilisent l'assise financière du CNL.

L'enjeu est donc de pérenniser véritablement les ressources du CNL sur le long terme, afin de lui permettre d'assurer pleinement ses missions en faveur du livre et de la lecture.



REPARTITION DES DEPENSES

	2016
Personnel	3,21 M€
Fonctionnement	3,67 M€
<i>dont dotations provisions et amortissements</i>	1,40 M€
Interventions	23,52 M€
Total dépenses	30,40 M€
Résultat net	0,82 M€

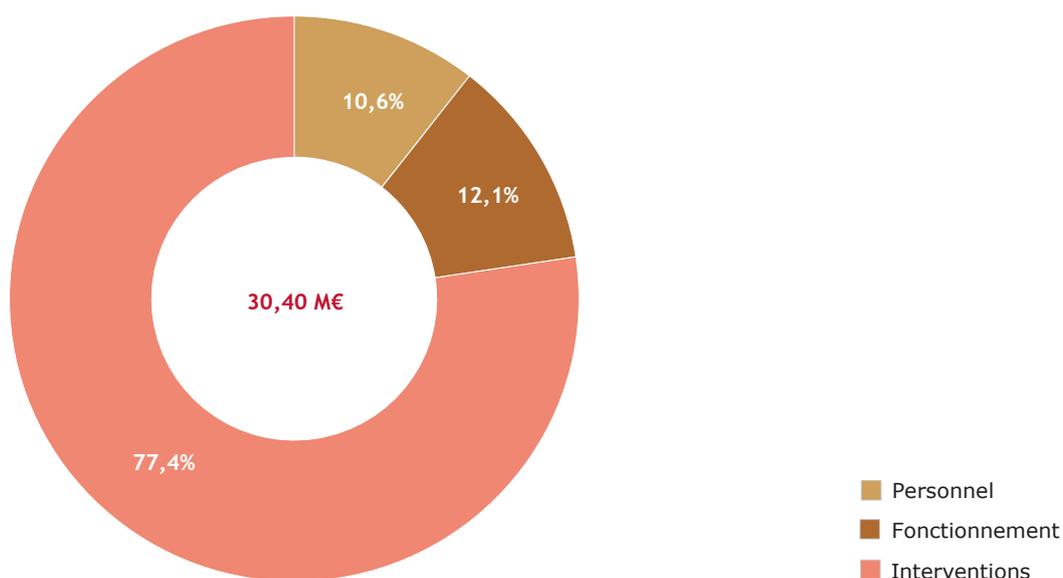
Source : compte financier 2016

En matière de personnel, les dépenses sont stables. Ainsi, pour la seule masse salariale, le montant s'élève à 3,21 M€.

En matière de fonctionnement, le CNL a poursuivi ses efforts de réductions de certaines dépenses. Ces efforts ont été répercutés sur certains postes, notamment les frais de déplacement et de réception qui diminuent de 24 % par rapport à 2015. Les dépenses de fonctionnement s'établissent, pour l'exercice 2016, à 2,27 M€ (hors dotations aux provisions et amortissements).

En matière d'interventions (subventions), premier poste de dépenses du CNL, les contraintes budgétaires liées aux ressources fluctuantes et incertaines ont conduit l'établissement à faire preuve d'une certaine sélectivité. Les dépenses d'interventions s'élèvent, en 2016, à 23,52 M€.

En termes d'investissements, les dépenses ont été relativement faibles en 2016, en raison du report en fin d'année de deux chantiers importants : d'une part, les travaux Ad'AP visant à améliorer l'accessibilité de l'établissement aux personnes en situation de handicap, reprogrammés en 2018, et d'autre part, l'acquisition et la maintenance d'une solution progicielle de gestion et de suivi des aides, inscrit au budget 2017.



L'ORGANISATION DU CENTRE NATIONAL DU LIVRE

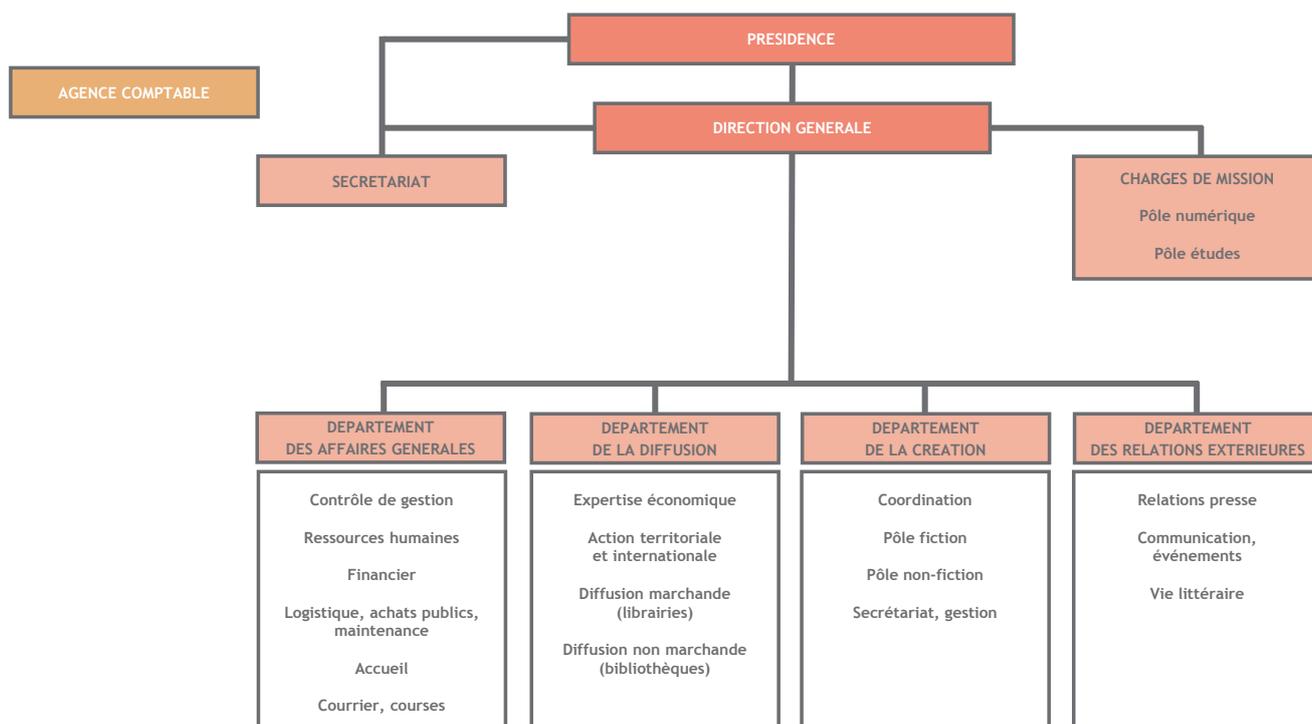
Etablissement public administratif sous tutelle du Ministère de la culture et de la communication, le CNL est dirigé par un président de plein exercice, nommé par le Président de la République, pour une durée de 5 ans.

Le président du CNL préside le conseil d'administration où siègent deux membres du Parlement, huit représentants de l'Etat (ministères de la culture, du budget, des affaires étrangères et du développement international, de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche), neuf représentants des professions et activités littéraires (auteurs, traducteurs, éditeurs, libraires, professionnels des bibliothèques), deux personnalités qualifiées et un représentant du personnel.

Ce conseil d'administration fixe les compétences et les modalités de fonctionnement du collège des présidents de commissions, des commissions elles-mêmes ou des comités, qui sont organisés par thématique et rassemblent plus de 300 spécialistes (écrivains, universitaires, journalistes, chercheurs, traducteurs, critiques, éditeurs, libraires, bibliothécaires, animateurs de la vie littéraire...). Ces spécialistes ont vocation à étudier et émettre un avis sur les demandes d'aide soumises à la décision du président.

Le président du CNL est également ordonnateur des dépenses et des recettes de l'établissement qu'il dirige. Il est assisté d'une directrice générale (nommée par arrêté de la ministre chargée de la culture et de la communication). L'établissement est, par ailleurs, organisé en quatre départements (affaires générales, création, diffusion, relations extérieures) auxquels s'ajoutent un pôle de secrétariat et un pôle de chargés de mission sur les questions transversales (numérique et études).

Depuis 2014, le CNL dispose d'un effectif de 66 équivalents temps plein, composé de 50 titulaires ou contractuels émargeant sur son budget et de 16 titulaires ou contractuels du ministère de la culture et de la communication.

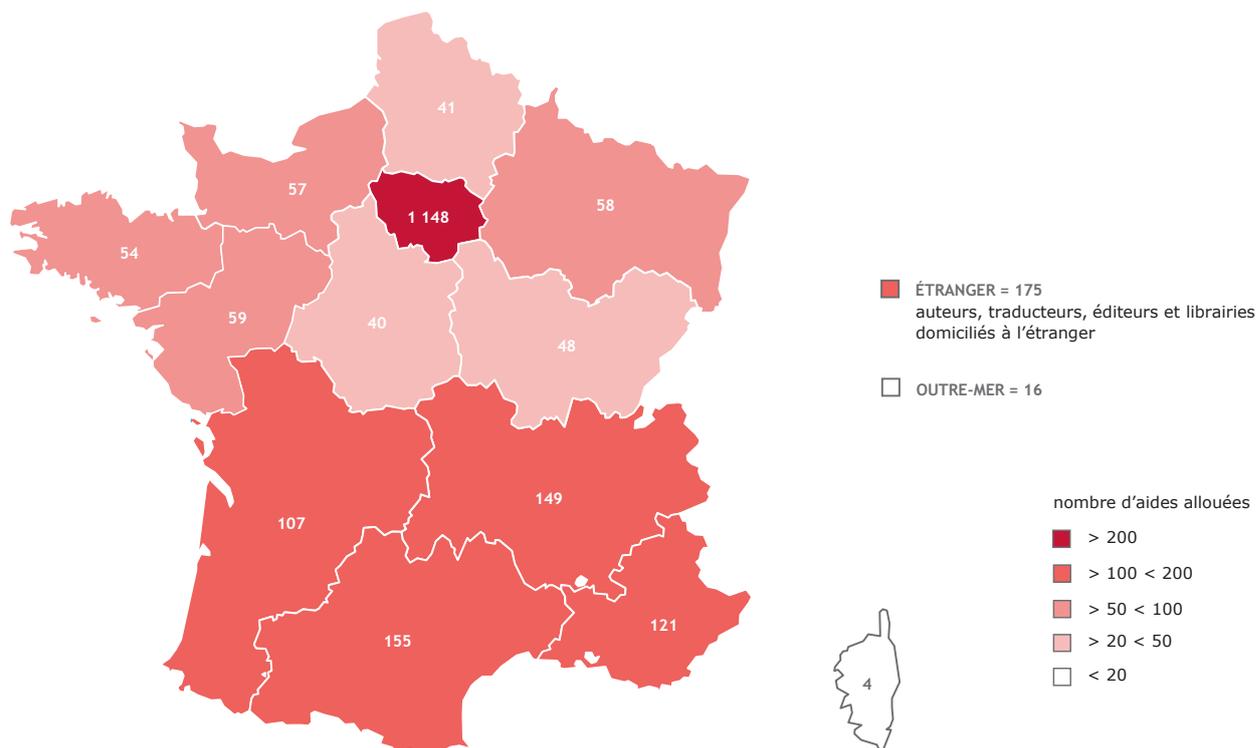


REPARTITION DETAILLEE DES AIDES ATTRIBUEES DE 2014 A 2016, PAR TYPE DE BENEFICIAIRE

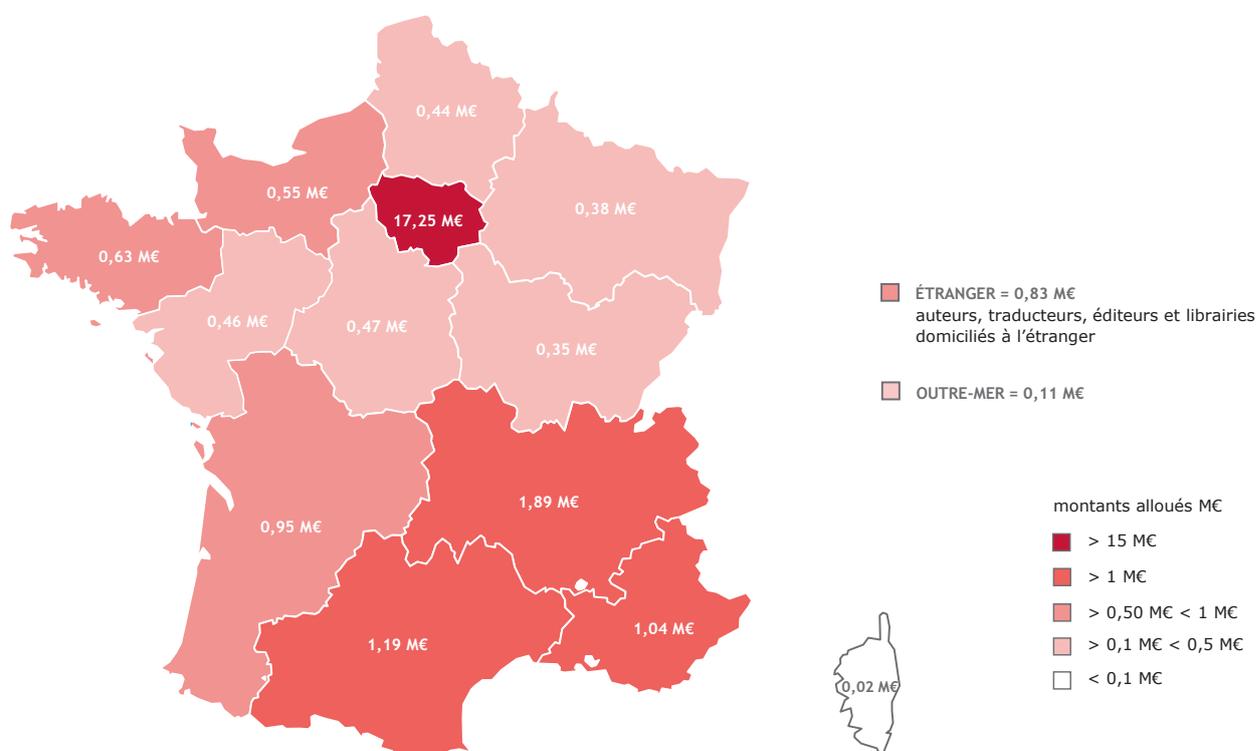
	Nombre d'aides			Montants alloués			Aides			Montants		
	2014	2015	2016	2014	2015	2016	14/15	15/16	14/16	14/15	15/16	14/16
Total général	2 712	2 413	2 232	30 106 247 €	26 296 536 €	26 552 276 €	-11,0%	-7,5%	-17,7%	-12,7%	1,0%	-11,8%
Auteurs et traducteurs	432	302	270	2 565 140 €	2 115 800 €	2 050 000 €	-30,1%	-10,6%	-37,5%	-17,5%	-3,1%	-20,1%
Bourses auteurs (création, résidences)	256	214	199	1 994 100 €	1 705 000 €	1 682 000 €	-16,4%	-7,0%	-22,3%	-14,5%	-1,3%	-15,7%
Bourses traducteurs (traduction, séjour)	107	64	49	302 440 €	230 500 €	196 000 €	-40,2%	-23,4%	-54,2%	-23,8%	-15,0%	-35,2%
Assistance culturelle	68	23	21	256 600 €	168 300 €	160 000 €	-66,2%	-8,7%	-69,1%	-34,4%	-4,9%	-37,6%
Bourse Cioran	1	1	1	12 000 €	12 000 €	12 000 €	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Éditeurs hors revues	1 254	1 091	1 028	6 037 061 €	5 175 497 €	5 954 513 €	-13,0%	-5,8%	-18,0%	-14,3%	15,1%	-1,4%
Subventions à la publication	587	557	466	1 815 092 €	1 993 476 €	2 277 932 €	-5,1%	-16,3%	-20,6%	9,8%	14,3%	25,5%
Prêt à la publication	1			1 300 €			-100,0%	#DIV/0!	-100,0%	-100,0%	#DIV/0!	-100,0%
Traduction (intraduction)	332	266	266	1 741 759 €	1 317 999 €	1 222 184 €	-19,9%	0,0%	-19,9%	-24,3%	-7,3%	-29,8%
Traduction (extraduction)	284	210	251	593 679 €	489 434 €	692 061 €	-26,1%	19,5%	-11,6%	-17,6%	41,4%	16,6%
Développement numérique (éditeurs documents sous droits, éditeurs indépendants, publication numérique, migration numérique)	41	52	39	1 440 231 €	1 049 588 €	1 292 336 €	26,8%	-25,0%	-4,9%	-27,1%	23,1%	-10,3%
Prêts économiques éditeurs	9	6	6	445 000 €	325 000 €	470 000 €	-33,3%	0,0%	-33,3%	-27,0%	44,6%	5,6%
Revues	249	226	204	879 080 €	832 432 €	811 940 €	-9,2%	-9,7%	-18,1%	-5,3%	-2,5%	-7,6%
Revues fonctionnement	240	211	197	836 200 €	788 900 €	785 240 €	-12,1%	-6,6%	-17,9%	-5,7%	-0,5%	-6,1%
Revues numérisation	9	15	7	42 880 €	43 532 €	26 700 €	66,7%	-53,3%	-22,2%	1,5%	-38,7%	-37,7%
Librairies	382	374	356	4 552 465 €	3 068 351 €	3 394 185 €	-2,1%	-4,8%	-6,8%	-32,6%	10,6%	-25,4%
Subventions économiques aux librairies	30	38	46	404 000 €	506 000 €	596 000 €	26,7%	21,1%	53,3%	25,2%	17,8%	47,5%
Prêts économiques librairies	43	40	47	2 923 000 €	1 330 000 €	1 603 000 €	-7,0%	17,5%	9,3%	-54,5%	20,5%	-45,2%
Valorisation des fonds	208	213	198	908 000 €	886 000 €	930 000 €	2,4%	-7,0%	-4,8%	-2,4%	5,0%	2,4%
Librairies francophones à l'étranger	101	79	65	317 465 €	279 351 €	265 185 €	-21,8%	-17,7%	-35,6%	-12,0%	-5,1%	-16,5%
Groupements de librairies		4			67 000 €		#DIV/0!	-100,0%	#DIV/0!	#DIV/0!	-100,0%	#DIV/0!
Bibliothèques	180	170	153	8 561 404 €	6 844 636 €	6 072 486 €	-5,6%	-10,0%	-15,0%	-20,1%	-11,3%	-29,1%
Diffusion auprès des publics empêchés	175	156	151	1 061 337 €	644 504 €	542 486 €	-10,9%	-3,2%	-13,7%	-39,3%	-15,8%	-48,9%
Bibliothèque nationale de France	5	13	2	7 500 067 €	6 200 000 €	5 530 000 €	160,0%	-84,6%	-60,0%	-17,3%	-10,8%	-26,3%
Fonds en bibliothèques à l'étranger		1			132 €		#DIV/0!	-100,0%	#DIV/0!	#DIV/0!	-100,0%	#DIV/0!
Autres opérateurs de la diffusion	2	15	5	43 417 €	294 680 €	66 045 €	650,0%	-66,7%	150,0%	578,7%	-77,6%	52,1%
Développement numérique (services numériques, conventions, plateformes)	2	14	5	43 417 €	209 680 €	66 045 €	600,0%	-64,3%	150,0%	382,9%	-68,5%	52,1%
Prêts économiques diffuseurs indépendants		1			85 000 €		#DIV/0!	-100,0%	#DIV/0!	#DIV/0!	-100,0%	#DIV/0!
Manifestations littéraires	189	196	172	2 438 400 €	2 407 940 €	2 166 300 €	3,7%	-12,2%	-9,0%	-1,2%	-10,0%	-11,2%
Manifestations littéraires	129	169	172	2 312 300 €	2 352 540 €	2 166 300 €	31,0%	1,8%	33,3%	1,7%	-7,9%	-6,3%
... dont Fête du livre pour la jeunesse		42	63		170 540 €	109 600 €	#DIV/0!	50,0%	#DIV/0!	#DIV/0!	-35,7%	#DIV/0!
... dont Printemps des poètes	32	27	22	80 500 €	70 000 €	65 200 €	-15,6%	-18,5%	-31,3%	-13,0%	-6,9%	-19,0%
Association d'amis d'auteurs	60	27		126 100 €	55 400 €		-55,0%	-100,0%	-100,0%	-56,1%	-100,0%	-100,0%
Régions	0	20	11	0 €	737 400 €	726 192 €	#DIV/0!	-45,0%	#DIV/0!	#DIV/0!	-1,5%	#DIV/0!
Action territoriale (soutien aux auteurs)		3			18 000 €		#DIV/0!	-100,0%	#DIV/0!	#DIV/0!	-100,0%	#DIV/0!
Action territoriale (soutien aux éditeurs)		1			10 000 €		#DIV/0!	-100,0%	#DIV/0!	#DIV/0!	-100,0%	#DIV/0!
Action territoriale (soutien aux librairies)		5			19 400 €		#DIV/0!	-100,0%	#DIV/0!	#DIV/0!	-100,0%	#DIV/0!
Action territoriale (conventions territoriales)		11	11		690 000 €	726 192 €	#DIV/0!	0,0%	#DIV/0!	#DIV/0!	5,2%	#DIV/0!
Structures	24	19	33	5 029 280 €	4 819 800 €	5 310 615 €	-20,8%	73,7%	37,5%	-4,2%	10,2%	5,6%
Subventions aux structures	24	19	33	5 029 280 €	4 819 800 €	5 310 615 €	-20,8%	73,7%	37,5%	-4,2%	10,2%	5,6%

	Création		Edition		Diffusion marchande		Diffusion non marchande		Promotion		TOTAL		% du total	
	Nbre d'aides	Montants	Nbre d'aides	Montants	Nbre d'aides	Montants	Nbre d'aides	Montants	Nbre d'aides	Montants	Nbre d'aides	Montants	Nbre d'aides	Montants
PARIS	93	1 596 480 €	798	3 807 068 €	73	4 566 626 €	9	5 561 263 €	20	545 400 €	993	16 076 837 €	44,5%	60,5%
ILE-DE-FRANCE	29	230 500 €	65	228 588 €	33	196 709 €	17	12 152 €	11	396 000 €	155	1 173 326 €	6,9%	4,4%
TOTAL IDF	122	1 826 980 €	863	4 035 656 €	106	4 763 335 €	26	5 682 792 €	31	941 400 €	1 148	17 250 163 €	51,4%	65,0%
ETRANGER	60	284 000 €	48	230 940 €	67	314 636 €					175	829 576 €	7,8%	3,1%
Auvergne-Rhône-Alpes	19	142 500 €	33	190 446 €	50	920 183 €	25	50 112 €	22	585 800 €	149	1 889 041 €	6,7%	7,1%
Occitanie	16	149 000 €	68	414 994 €	26	133 000 €	23	83 324 €	22	409 000 €	155	1 189 318 €	6,9%	4,5%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	13	243 500 €	61	270 498 €	21	203 759 €	7	60 310 €	19	257 500 €	121	1 035 567 €	5,4%	3,9%
Nouvelle-Aquitaine	5	25 000 €	35	113 358 €	24	263 283 €	19	33 405 €	24	510 100 €	107	945 146 €	4,8%	3,6%
Bretagne	5	34 500 €	10	26 860 €	21	278 940 €	9	18 739 €	9	273 500 €	54	632 539 €	2,4%	2,4%
Normandie	6	40 200 €	15	53 999 €	21	321 000 €	3	3 110 €	12	127 600 €	57	545 909 €	2,6%	2,1%
Centre-Val de Loire	4	37 500 €	10	34 660 €	9	164 000 €	11	42 850 €	6	195 500 €	40	474 510 €	1,8%	1,8%
Pays de la Loire	10	68 000 €	12	37 080 €	22	192 000 €	8	15 374 €	7	146 000 €	59	458 454 €	2,6%	1,7%
Hauts-de-France	2	10 500 €	8	61 360 €	13	155 430 €	8	24 862 €	10	184 500 €	41	436 652 €	1,8%	1,6%
Grand Est	7	52 500 €	15	50 050 €	13	61 000 €	6	14 117 €	17	203 900 €	58	381 567 €	2,6%	1,4%
Bourgogne-Franche-Comté	6	83 000 €	15	80 806 €	13	114 000 €	6	8 542 €	8	62 192 €	48	348 540 €	2,2%	1,3%
Guadeloupe	1	28 000 €					2	18 046 €	1	10 000 €	4	47 046 €	0,2%	0,2%
Corse			1	5 780 €	1	5 000 €			2	10 000 €	4	20 780 €	0,2%	0,1%
Polynésie Française							2	11 998 €	1	8 000 €	3	19 998 €	0,1%	0,1%
Reunion			1	630 €	1	7 000 €			3	12 000 €	5	19 630 €	0,2%	0,1%
Mayotte							1	14 840 €	1	2 000 €	2	16 840 €	0,1%	0,1%
Nouvelle-Calédonie									1	6 000 €	1	6 000 €	0,0%	0,0%
Martinique					1	5 000 €					1	5 000 €	0,0%	0,0%
TOTAL	276	3 025 180 €	1 195	5 607 117 €	409	7 901 566 €	156	6 082 421 €	196	3 935 992 €	2 232	26 552 276 €	100,0%	100,0%
REGIONS HORS IDF & ETR.	94	914 200 €	284	1 340 521 €	236	2 823 595 €	130	399 629 €	165	2 994 592 €	909	8 472 537 €	40,7%	31,9%
OUTRE-MER	1	28 000 €	1	630 €	2	12 000 €	5	44 884 €	7	29 000 €	16	114 514 €	0,7%	0,4%

REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES AIDES 2016, EN VOLUME



REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES AIDES 2016, EN VALEUR



Centre national du livre
Hôtel d'Avejan
53 rue de Verneuil
75 007 Paris
01 49 54 68 68

Toutes les informations sur
www.centrenationaldulivre.fr



Suivez le Centre national du livre sur les réseaux sociaux :

 @Centre national du livre  @LeCNL  @Le_CNL